الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أبي بكر بلقايد – تلمسان –

Université Aboubakr Belkaïd – Tlemcen –

Faculté de TECHNOLOGIE

MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du **diplôme** de **MASTER**

En : métiers de la ville

Spécialité : géomatique et gestion du foncier

Par : - GUERROUDJ Mohammed Seddik

- BENEDDINE Abdelkadir

Sujet

Intégration des données cadastrales, SIG et télédétection pour la cartographie de la valeur foncière rurale : Méthodologie et application à la commune d'El-Bayadh

Soutenu publiquement, le 24/06/2026, devant le jury composé de :

M/ALLILI Abdessamad	MCA	Université de Tlemcen	Président
Mme/BENZIANE Imane Fazilet	MAA	Université de Tlemcen	Examinateur
M/GUERROUDJ Abdelhalim	MCA	Université de Laghouat	Encadreur
M/TACHEMA Abdennasser	MCA	Université de Tlemcen	Co-encadreur

Année universitaire : 2025/2026

Remerciements

Avant tout, nous remercions Allah, le Tout-Puissant, de nous avoir accordé la santé, la force et la patience nécessaires pour mener à bien ce travail.

Nous exprimons nos sincères remerciements à notre encadreur, GUERROUDJ Abdelhalim, pour son accompagnement constant, ses conseils avisés et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce mémoire. Nos remerciements vont également à notre co-encadreur, TACHEMA Abdennasser, pour ses orientations précieuses et son soutien méthodologique qui ont grandement enrichi ce travail.

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres du jury d'avoir accepté d'examiner ce modeste mémoire, ainsi qu'à l'ensemble des enseignants du département pour la qualité de leur enseignement et leur partage de connaissances, qui ont constitué un fondement essentiel à notre formation.

Nos remerciements s'adressent aussi aux responsables et au personnel de la Direction des Domaines et du Cadastre, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont aidés dans la collecte des données nécessaires à cette étude.

Enfin, nous remercions chaleureusement nos familles, nos amis et toutes les personnes qui nous ont soutenus, moralement et matériellement, tout au long de notre parcours universitaire.

À toutes et à tous, nous exprimons notre profonde reconnaissance.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

- À mes très chers parents, pour leurs sacrifices, leurs encouragements et leur soutien inconditionnel.
- À mon épouse et à mes enfants, source de motivation et de persévérance.
- À mes frères et sœurs pour leur affection et leurs encouragements.
- À toute ma famille.
- À mes amis et collègues qui m'ont accompagné durant ce parcours.
- À tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ma réussite.

Que ce travail soit le témoignage de ma gratitude et de mon profond respect envers eux.

GUERROUDJ Mohammed Seddik

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

- À mes très chers parents, pour leurs sacrifices, leurs encouragements et leur soutien inconditionnel.
- À mon épouse et à mes enfants, source de motivation et de persévérance.
- À mes frères et sœurs pour leur affection et leurs encouragements.
- À toute ma famille.
- À mes amis et collègues qui m'ont accompagné durant ce parcours.
- À tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ma réussite.

Que ce travail soit le témoignage de ma gratitude et de mon profond respect envers eux.

BENEDDINE Abdelkadir

Résumé

L'évaluation foncière des terres agricoles constitue un enjeu majeur pour la planification territoriale, la fiscalité agricole et la gestion durable des ressources naturelles en Algérie. Les méthodes traditionnelles d'estimation — fondées sur la comparaison directe, la capitalisation du revenu ou les expertises terrain — souffrent de subjectivité, d'un manque de données fiables et d'une inadaptation aux grandes superficies rurales. Le présent mémoire propose une approche intégrée combinant la télédétection satellitaire (images Sentinel-2 à 10 m de résolution) et la méthode d'Analyse Hiérarchique des Procédés (AHP) pour produire une évaluation objective, spatialisée et reproductible de la valeur foncière agricole sur la commune d'El-Bayadh (wilaya d'El-Bayadh, Algérie).

Les variables explicatives retenues intègrent des indices spectraux de végétation et d'humidité (NDVI, SAVI, NDWI), des paramètres topographiques (altitude, pente), des facteurs d'accessibilité (distance aux routes, aux points d'eau). La pondération multicritère de ces variables par la méthode AHP, validée par le calcul du ratio de cohérence, permet de produire une carte continue de valeur foncière agricole à l'échelle parcellaire.

Les résultats montrent une différenciation spatiale significative des valeurs foncières, corrélée à la qualité agronomique des terres (NDVI élevé), à la proximité des réseaux d'irrigation et à l'accessibilité routière. La comparaison avec les estimations cadastrales disponibles confirme l'intérêt de l'approche pour objectiver et actualiser les valeurs foncières dans des contextes où les données terrain sont rares ou coûteuses.

Mots-clés : Évaluation foncière · Terres agricoles · Télédétection · Sentinel-2 · NDVI · AHP · SIG · El-Bayadh · Algérie

ملخص

يعد التقييم العقاري أداة أساسية في تسيير العقار والتخطيط العمراني والتنمية الاقتصادية، حيث يساهم في اتخاذ القرارات المتعلقة باستغلال الأراضي وتثمينها. ومع التطور الكبير في تقنيات الجيوماتيك، أصبح دمج معطيات مسح الاراضي ونظم المعلومات والاستشعار عن بعد من أهم الأساليب الحديثة التي تتيح تحسين دقة وكفاءة عمليات تقييم القيمة العقارية

تهدف هذه الدراسة إلى إبراز مساهمة دمج بيانات مسح الاراضي مع أدوات نظم المعلومات الجغرافية وصور الأقمار الصناعية في إعداد خرائط القيمة العقارية. وقد اعتمدت المنهجية على جمع ومعالجة البيانات العقارية والبيانات المكانية والصور الفضائية، ثم دمجها داخل بيئة نظم المعلومات الجغرافية لإجراء تحليل مكاني متعدد المعايير يأخذ بعين الاعتبار مختلف العوامل المؤثرة في القيمة العقارية، مثل استعمالات الأرض، وإمكانية الوصول، والبنية التحتية، والخصائص البيئية والإنتاجية الزراعية .

أسفرت نتائج الدراسة عن إنتاج خرائط موضوعاتية توضح التباين المكاني للقيمة العقارية داخل منطقة الدراسة، مما مكّن من تحديد المناطق ذات القيمة المرتفعة والمتوسطة والمنخفضة. وقد أثبتت النتائج فعالية التقنيات الجيوماتيكية في دعم عمليات التقييم العقاري وتحسين دقة التحليل المكاني، بما يساهم في ترشيد اتخاذ القرار في مجال تسيير العقار والتخطيط الإقليمي .

وفي الختام، تؤكد هذه الدراسة أن التكامل بين بيانات مسح الاراضي ونظم المعلومات الجغرافية والاستشعار عن بعد يمثل وسيلة فعالة وحديثة لتقييم وتثمين العقار، كما يوفر أداة مساعدة للهيئات المكلفة بتسيير الأراضي وإعداد مخططات التنمية المستدامة .

الكلمات المفتاحية: التقييم العقاري، مسح الاراضي، نظم المعلومات الجغرافية، الاستشعار عن بعد، التحليل متعدد المعاييرالخرائط الموضوعاتية ، القيمة العقارية .

Abstract

Agricultural land valuation represents a major challenge for territorial planning, agricultural taxation, and sustainable natural resource management in Algeria. Traditional estimation methods — based on direct comparison, income capitalisation, or field appraisals — suffer from subjectivity, lack of reliable data, and inadequacy for large rural areas. This thesis proposes an integrated approach combining satellite remote sensing (Sentinel-2 imagery at 10 m resolution) and the Analytic Hierarchy Process (AHP) method to produce an objective, spatialised, and reproducible assessment of agricultural land value in the municipality of El-Bayadh (El-Bayadh wilaya, Algeria). Results demonstrate significant spatial differentiation of land values, correlated with agronomic land quality (high NDVI), proximity to irrigation networks, and road accessibility.

Keywords: Land valuation · Agricultural land · Remote sensing · Sentinel-2 · NDVI · AHP · GIS · El-Bayadh · Algeria

Liste des abréviations

AHP : Analytic Hierarchy Process — Analyse Hiérarchique des Procédés

ANC : Agence Nationale du Cadastre

CI : Consistency Index — Indice de Cohérence

CR : Consistency Ratio — Ratio de Cohérence

DEM/MNT : Digital Elevation Model / Modèle Numérique de Terrain

ESA : European Space Agency — Agence Spatiale Européenne

EVI : Enhanced Vegetation Index — Indice de Végétation Amélioré

GIS/SIG : Geographic Information System / Système d'Information Géographique

NDVI : Normalized Difference Vegetation Index

NDWI : Normalized Difference Water Index

NIR : Near Infrared — Proche Infrarouge

RI : Random Index — Indice Aléatoire

SAVI : Soil-Adjusted Vegetation Index

SRTM : Shuttle Radar Topography Mission

WLC : Weighted Linear Combination — Combinaison Linéaire Pondérée

SB : Superficie Bâtie.

SEFA : Système d'Evaluation Foncière en Algérie.

SDPHO : Superficie Développée Pondérée Hors Oeuvre.

Sommaire

Remerciements.....I

DédicacesII

DédicacesII

Résumé.....III

ملخص.....IV

Abstract.....V

Liste des abréviations.....VI

Sommaire.....VII

Table des illustrations.....IX

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

CHAPITRE I : FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE3

I.1 Introduction 3

I.2 Direction des domaines de wilaya 4

I.3 Relation du domaine avec le cadastre et la conservation foncière 6

I.4 Numérisation des services de la Direction Générale du Domaine National 10

I.5 Système des évaluations foncières en Algérie 12

I.6 Catégories d'évaluation 13

I.7 Étude et analyse du marché immobilier 28

I.8 Conclusion 33

CHAPITRE II : APPORT DE L'IMAGERIE OPTIQUE AU CADASTRE ET ÉVALUATION FONCIÈRE 34

II.1 Introduction 34

II.2 Apport de l'imagerie spatiale et l'analyse multicritère en cadastre et évaluation foncière : état de l'art 34

II.3 Apport de l'imagerie optique au cadastre et évaluation foncière 37

II.4 Indices spectraux de végétation et d'humidité 39

II.5 Analyse multicritère et méthode AHP 43

II.6 Conclusion 45

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE ET MODÉLISATION 48

III.1 Introduction 48

III.2 Présentation de la zone d'étude 48
III.3 Données satellitaires 51
III.4 Données terrain 53
III.5 Prétraitement des données 57
III.6 Application de la méthode AHP 59
III.7 Validation et performance du modèle 61
III.8 Résultats et cartographie 62
III.9 Cartographie de la valeur foncière 63
III.10 Comparaison avec les méthodes classiques 64
III.11 Discussion et limites 64
III.12 Conclusion 65
Conclusion générale 66
Perspectives 67
Bibliographiques 68
Table des matières 71

Table des illustrations

Figures.

Figure I.1 — Organigramme de la Direction Générale du Domaine National…….…….4

Figure I.2 — Organigramme de la Direction des Domaines de Wilaya……....5

Figur**e** I.3 — Transmission des extraits cadastraux……..…….7

Figure I.4 — Transmission des documents d'arpentage……..……..9

Figure II.1 —Répartition de quelques parcelles et groupes d'îlots sur Ortho-image type QuickBird……..38

Figure II.2 — Principe de la télédétection optique et bandes spectrales de Sentinel……..…39

Figur**e** II.3 — Comparaison des indices spectraux NDVI, SAVI et EVI sur terres agricoles……42

Figure II.4 — Structure hiérarchique d'un problème AHP appliqué à l'évaluation foncière…….…45

Figure III.1 — Carte de localisation du périmètre Draa Lahmer dans la commune d'El-Bayadh……...49

Figure III.2 — Périmètre Draa Lahmer sur fond Google Earth (2025)…….…....49

Figure III.3 — Extrait du plan cadastral du périmètre Draa Lahmer ……51

Figure III.4 — Images Sentinel-2 du périmètre Draa Lahmer (Avril 2026)…….…..53

Figure III.5 — Carte d'indice de végétation (NDVI) du périmètre Draa Lahmer (Avril2026)……..…….54

Figure III.6 — Fenêtre du programme de détection des Bassins d'Irrigation et calcul d'indice spectraux …….……55

Figure III.7 — Carte des pentes de la commune d'El-Bayadh…..……...…..57

Figure III.8 — Carte de la valeur foncière agricole du périmètre Draa Lahmer……63

Tableaux.

Tableau II.1 Caractéristiques spectrales et spatiales des bandes Sentinel-234

Tableau II.2 Récapitulatif des indices spectraux utilisés dans l'évaluation foncière agricole ..42

Tableau II.3 Échelle de Saaty pour la comparaison par paires44

Tableau III.1 Images Sentinel-2 SR utilisées (février–avril 2026)52

Tableau III.2 Estimations de valeur foncière de référence par type de terre55

Tableau III.3 Matrice de comparaison par paires AHP60

Tableau III.4 Vecteur de priorité et ratio de cohérence AHP60

Tableau III.5 Statistiques descriptives des scores AHP.....62

Tableau III.6 Comparaison modèle AHP-Sentinel-2 et méthodes classiques64

Introduction générale

La terre agricole constitue l'une des ressources les plus fondamentales et convoitées de l'humanité : facteur de production, patrimoine intergénérationnel et enjeu politique majeur, elle conditionne la sécurité alimentaire et l'équilibre des sociétés rurales (FAO, 2022). Son évaluation économique objective — croisement de la fiscalité, du droit de propriété et de la planification territoriale — est une fonction régalienne essentielle dans tout État moderne (FAO, 2022). En Algérie, cette problématique revêt une acuité particulière : avec une Surface Agricole Utile (SAU) d'environ 8,5 millions d'hectares sur 2,38 millions de km² dont les deux tiers sont désertiques (MADR, 2022), la ressource foncière est rare et inégalement distribuée. Les zones steppiques et présahariennes — dont la wilaya d'El-Bayadh — constituent des espaces agro-pastoraux fragiles, soumis à des pressions croissantes de désertification et de conversion d'usage (Nedjraoui & Bedrani, 2008), rendant indispensable un référentiel de valeur foncière fiable, actualisé et spatialement explicite (MADR, 2022).

Or, les méthodes traditionnelles d'évaluation — comparaison directe de transactions, capitalisation du revenu ou expertise terrain — se heurtent à des obstacles structurels majeurs dans ce contexte : opacité du marché foncier informel, complexité des statuts juridiques hérités (régimes melk, EAC, EAI, domanial), coût prohibitif des expertises à grande échelle et absence de carte de valeur foncière communale actualisée (FAO, 2022). Ces lacunes justifient le développement d'approches innovantes, objectives, spatialisées et reproductibles à moindre coût.

Le présent mémoire propose une démarche géomatique intégrée combinant : la télédétection par imagerie Sentinel-2 à 10 m de résolution (Drusch et al., 2012), les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et la méthode d'Analyse Hiérarchique des Procédés (AHP) (Saaty, 1980). Cette combinaison — validée dans des contextes semi-arides comparables (Iran, Maroc, Tunisie, Éthiopie) — est appliquée pour la première fois au périmètre de Draa Lahmer (El-Bayadh). Ses atouts décisifs sont la **disponibilité gratuite** des images Sentinel-2 (revisite 5 jours) (Drusch et al., 2012), l'**objectivité** du modèle AHP vérifié par le Ratio de Cohérence (Saaty, 1980), et la **couverture spatiale continue** de l'ensemble des parcelles, indispensable à la modernisation du système cadastral algérien.

Problématique

Face aux insuffisances des méthodes classiques — opacité du marché foncier (MADR, 2022), faiblesse des données transactionnelles et inadaptation des référentiels aux dynamiques agro-pastorales (Nedjraoui & Bedrani, 2008) —, la question centrale de ce mémoire est :

Dans quelle mesure une démarche géomatique intégrée (Sentinel-2 / SIG / AHP) est-elle capable de produire une carte de valeur foncière agricole spatialement explicite, objectivement fondée et reproductible, adaptée aux conditions biophysiques et institutionnelles de la commune d'El-Bayadh ?

Trois sous-questions opérationnelles en découlent : (1) les indices spectraux Sentinel-2 (NDVI, NDWI) (Rouse et al., 1974) discriminent-ils la productivité parcellaire en milieu steppique à faible biomasse ? (2) l'AHP (Saaty, 1980) hiérarchise-t-elle de façon vérifiable les critères fonciers (végétation, eau, accessibilité, pente, statut) sans référentiel transactionnel ? (3) les estimations produites sont-elles suffisamment proches des expertises terrain pour constituer un outil d'aide à la décision crédible (FAO, 2022) ?

Hypothèses de recherche

H1 — Hypothèse spectrale : Les indices NDVI et NDWI dérivés de Sentinel-2 (Drusch et al., 2012) sont corrélés à la capacité productive parcellaire de Draa Lahmer ($R \geq 0{,}70$).

H2 — Hypothèse multicritère : Le modèle AHP (Saaty, 1980) produit un indice composite de valeur foncière cohérent ($RC < 0{,}10$) et concordant avec les estimations d'experts locaux.

H3 — Hypothèse de transférabilité : La démarche est transférable, avec des ajustements mineurs, aux périmètres steppiques algériens comparables (Nedjraoui & Bedrani, 2008) (précipitations < 300 mm, végétation éparse, élevage extensif dominant).

Ce mémoire est structuré en trois chapitres complémentaires et progressifs. Le premier chapitre établit les fondements théoriques de l'évaluation foncière : il présente les différents concepts de valeur (valeur vénale, valeur productive, valeur fiscale) et les méthodes classiques d'évaluation (comparaison directe, capitalisation du revenu, coût) avant d'en identifier les limites structurelles dans le contexte algérien. Le deuxième chapitre constitue la revue bibliographique et le cadre méthodologique de référence : il analyse de manière critique les contributions scientifiques relatives à l'apport des capteurs optiques en cadastre et évaluation foncière, à l'utilisation des indices spectraux de végétation et d'humidité comme estimateurs du rendement agricole parcellaire, et à l'application de la méthode AHP dans le domaine de l'évaluation foncière et de l'aptitude agricole. Le troisième chapitre constitue le cœur opérationnel du travail : il présente la zone d'étude, les données mobilisées, la chaîne de traitement géomatique complète — de l'image Sentinel-2 brute à la carte de valeur foncière parcellaire —, les résultats obtenus, leur validation et leur discussion critique.

Chapitre I:

Fondements Théoriques de L'évaluation Foncière

I.1 Introduction

Les domaines se sont développés à travers les wilayas à partir le décret exécutif n° 91/65 du 02 mars 1991, concernant l'organigramme des services extérieurs des domaines et conservation foncière, qui sont des administrations publiques sous la tutelle du ministère des finances.

L'organigramme hiérarchique des domaines est représenté comme suit:

- ✓ Le Ministère des Finances ;
- ✓ La direction générale du domaine national ;
- ✓ La direction régionale des domaines et cadastre et conservation foncière, qui sont en nombre de douze (1).

Quant à son organigramme générale globale, il se subdivise en cinq (05) services

- ✓ Service des moyens généraux
- ✓ Service des opérations domaniales .
- ✓ Service des expertises et des évaluations domaniales.
- ✓ Service des actes et du contentieux .
- ✓ Service de la numérisation, de la communication et des archives .

Ainsi, la mission des domaines se résume en trois tâches principales :

- ✓ La gestion des domaines de l'Etat ;
- ✓ L'expertise de l'Etat ;
- ✓ Le notariat de l'Etat.

En plus de ses activités citées ci-dessus, les domaines sont appelés à un certain nombre de fonctions telles que :

- ✓ Le contrôle continu des abus des biens d'Etat ;
- ✓ La poursuite judiciaire des différentes affaires courantes, soit plaignant ou accusé.

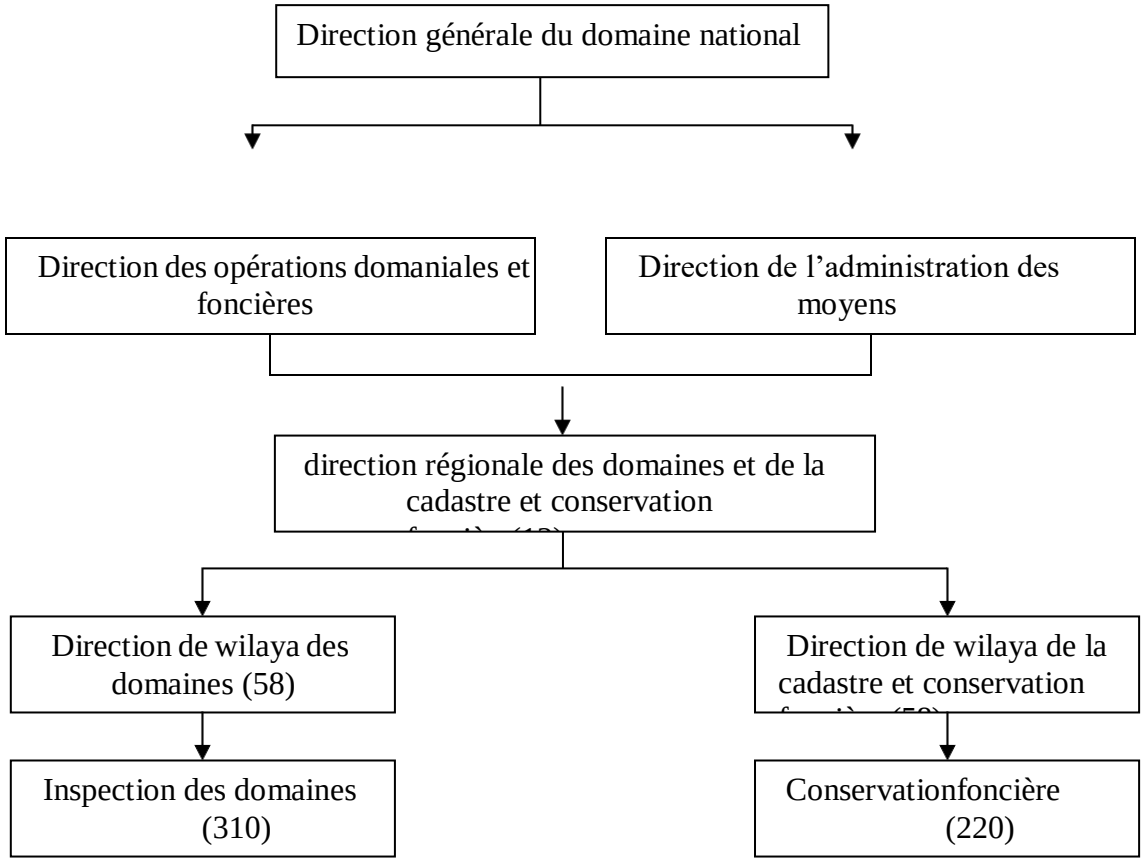


Figure I.1 : Organigramme de la Direction Générale du Domaine National

I.2 Direction des domaines de wilaya

I.2.1 Organisation en cinq (05) services [2] :

1.2.1.1 Service des opérations domaniales

Ce service est organisé en deux (02) bureaux :

a- Bureau de la gestion domaniale et du suivi des recouvrements ;

a. Bureau du tableau général des immeubles du domaine national ;

1.2.1.2 Service des expertises et des évaluations domaniales

Ce service est organisé en deux (02) bureaux :

Le bureau des évaluations domaniales est chargé *:*

- ✓ D'organiser et de mettre en œuvre les opérations d'évaluation immobilière, mobilière et des fonds de commerce, portant sur les biens domaniaux ou sur ceux dont l'acquisition et la prise à bail sont poursuivies par les administrations publiques de l'Etat ;
- ✓ De la participation à la procédure d'expropriation, pour cause d'utilité publique ;
- ✓ Du contrôle des opérations d'évaluation.

Le bureau des études et de la synthèse est chargé *:*

- ✓ De procéder à l'étude des opérations de ventes immobilières et de fonds de commerce, au niveau local, d'en suivre l'évolution et d'en dresser rapports et analyses techniques ;
- ✓ De la tenue du fichier local des évaluations et expertises.

1.2.1.3 Service des Actes et du Contentieux Domaniaux :

Ce service est organisé en deux (02) Bureaux

a- Bureau de Rédaction des contrats et actes juridiques relatifs aux biens de l'État.

b- Bureau de gestion des litiges et contentieux liés au domaine public et privé.

1.2.1.4 Service de la Numérisation, de la Communication et des Archives :

Ce service est organisé en trois (03) bureaux :

a- Bureau de la Numérisation

b- Bureau de la communication

c- Bureau des Archives

1.2.1.5 Service des Moyens Généraux :

Ce service est organisé en deux (02) bureaux :

a- Bureau de la Gestion des ressources humaines

b- Bureau du budget et des équipements de la direction.

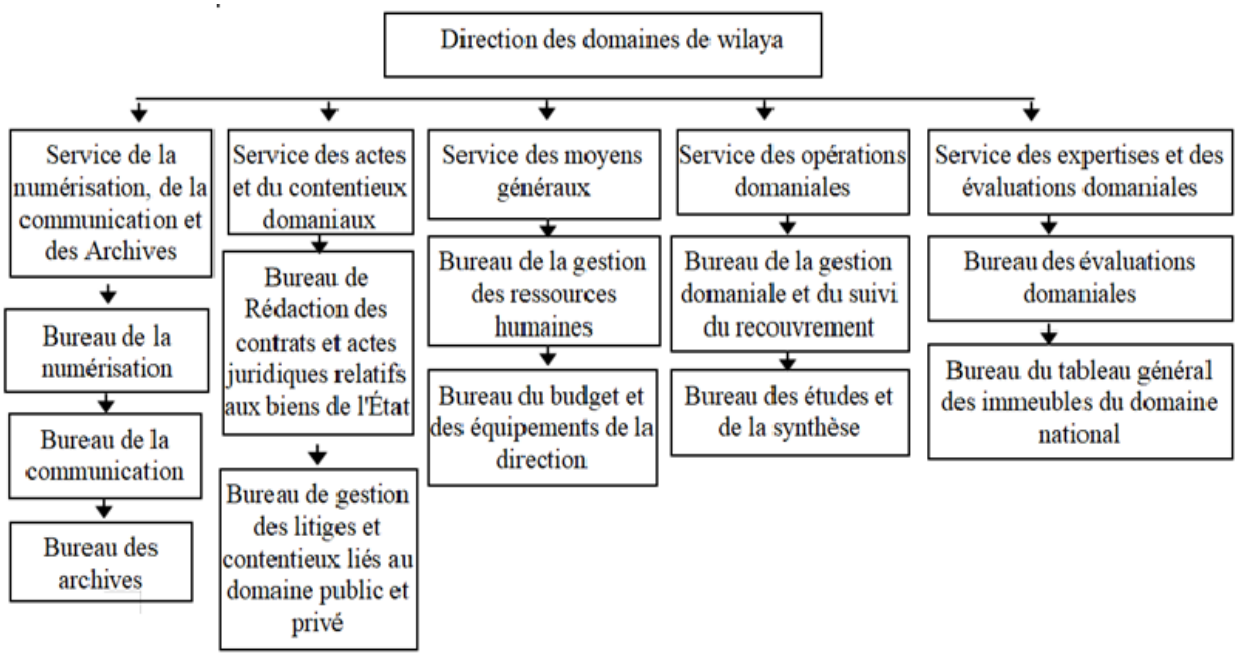


Figure I.2 : Organigramme de la direction des domaines de wilaya

I.3 Relation du domaine (rédacteur de l'acte) avec le cadastre et la conservation foncière

Dans le cas de la cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat vers d'autres organismes (OPGI, APC…), la relation entre le notaire d'Etat, le service du cadastre et la conservation foncière, est nécessaire et indispensable pour le bon déroulement de l'opération et pour la protection de droit de propriété de chaque organisme.

En ce qui concerne l'intervention du géomètre expert agréé, elle ne peut apparaître que dans le cas de mutation partielle.

- ✓ **Le cadastre**

 Dans sa définition la plus générale, le cadastre est un inventaire, exhaustif et permanent, descriptif et évaluatif, de la propriété foncière, qu'il s'agisse des parcelles de terrain ou des immeubles bâtis. La constitution de cet inventaire exige :

 - Le recensement de toutes les propriétés ;
 - La recherche de leurs propriétaires ;
 - La reconnaissance et la définition de leurs limites ;
 - Leur description physique sur un plan. Ces plans contiennent les mesures, la superficie, la forme du terrain ainsi que sa position par rapport aux propriétés voisines ;
 - Et, lorsque le cadastre sert de base à l'assiette des impôts fonciers, la constatation de leur mise en valeur (terre, vigne, bois, étang, bâtiment, ...) et leur évaluation "fiscale"[3].

- ✓ **La conservation foncière**

 Le rôle principal de la conservation foncière est de déterminer et de faire connaître, au moyen de la publicité foncière, les droits de propriété et autres droits réels existant sur les immeubles, conformément aux articles 01 et 02 du décret 76/63 du 25 mars 1976 relatif à l'instruction du livre foncier [4].

- ✓ **Le géomètre expert foncier**

 Est géomètre expert foncier, toute personne physique qui, à titre principal, en son propre nom et sous sa responsabilité, établit les plans topographiques et documents techniques destinés à être annexés à des actes authentiques relatifs aux mutations de la propriété foncière [5].

I .3.1 Cas d'une commune cadastrée

Dans le cas d'une commune cadastrée, deux cas de mutations figurent :

I .3.1.1 Mutation globale (figure I.3)

Intervenants

- ✓ Le rédacteur de l'acte ;
- ✓ Le service du cadastre ;
- ✓ Le service de la conservation foncière.

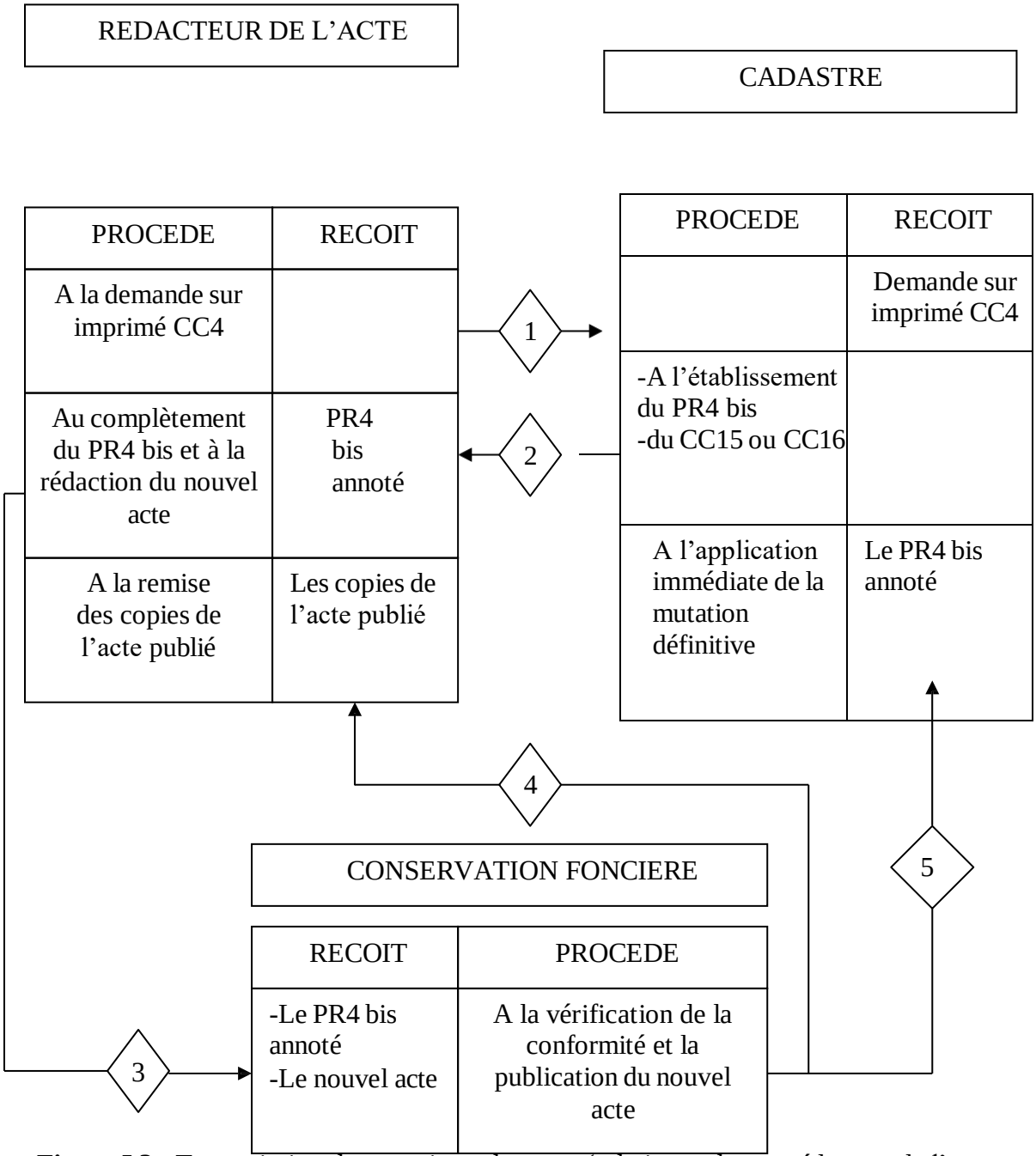


Figure I.3 : Transmission des extraits cadastraux (relation cadastre, rédacteur de l'acte etconservation foncière) [6]

I .3.1.2 Mutation partielle (figure I.3)

Intervenants

- ✓ Le rédacteur de l'acte ;
- ✓ Le service du cadastre ;
- ✓ Le service de la conservation foncière ;
- ✓ Le géomètre agréé.

I .3.2 Cas d'une commune non cadastrée

L'agent du bureau des travaux spéciaux du cadastre établit un croquis de situation et l'envoi au rédacteur de l'acte (les domaines).

Ce croquis doit comporter tous les éléments d'identification nécessaires, concernant la propriété, notamment la contenance et la situation de l'immeuble.

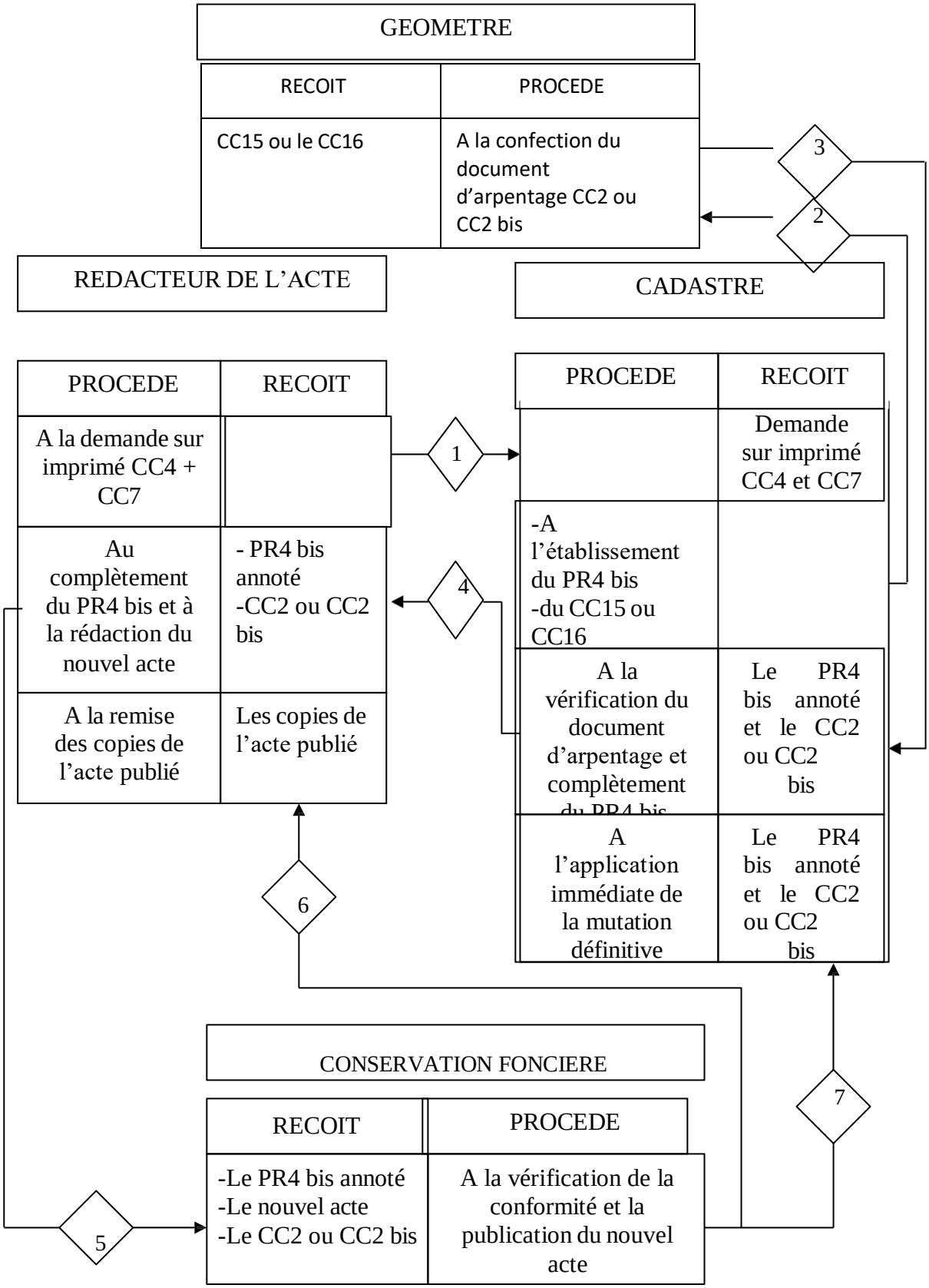


Figure I.3 : Transmission des documents d'arpentage (relation cadastre, rédacteur de l'acte, conservation foncière et géomètre) [6]

I.4 Numérisation des services de la Direction Générale du Domaine National :

L'Algérie connaît une transformation numérique globale visant à améliorer les services publics et à en faciliter l'accès aux citoyens. La numérisation des services liés aux biens de l'État et à la conservation foncière constitue une partie importante de ces efforts, avec pour objectif d'assurer une gestion plus efficace et transparente des actifs de l'État.

La Direction Générale du Domaine National a lancé un programme ambitieux de modernisation et de numérisation, reposant sur un ensemble d'activités destinées principalement à restaurer le rôle économique et financier de la gestion des biens de l'État.

I.4.1 Importance de la numérisation des services fonciers et domaniaux :

- **L'amélioration de la gestion des actifs** : La numérisation permet la création d'une base de données exhaustive des biens de l'État, facilitant leur gestion et leur utilisation optimale ;
- **La lutte contre la corruption** : L'accès à des informations transparentes réduit les possibilités de fraude et de manipulation ;
- **La facilitation d'accès aux informations :** Les citoyens et les parties intéressées peuvent consulter facilement les données relatives aux biens de l'État via des plateformes numériques ;
- **La dynamisation de l'investissement** : Des informations fiables et actualisées stimulent les investissements et favorisent la croissance économique.

I.4.2 Le portail géographique "Espace Algérie" (FADAELDJAZAIR) :

Le portail "Espace Algérie" est une plateforme numérique lancée par le Ministère des Finances, représenté par la Direction Générale du Domaine National. Il vise à offrir divers services numériques relatifs aux biens de l'État et à la conservation foncière.

Accessible via le lien https://fadaeldjazair.mf.gov.dz/fr/, il permet aux citoyens et professionnels de consulter les données foncières, d'effectuer leurs démarches en ligne et de suivre leurs demandes.

A. Objectifs du portail :

- **La simplification des procédures** : Réduire les déplacements et accélérer le traitement des démarches administratives ;
- **L'optimisation de la gestion** : Améliorer l'efficacité de la gestion des biens nationaux et réduire les coûts ;
- **L'accessibilité des données géographiques *:*** Offrir des informations précises et actualisées pour une meilleure compréhension des ressources et infrastructures du pays ;
- **Le soutien à l'urbanisme *:*** Aider les professionnels à prendre des décisions éclairées pour l'aménagement du territoire ;
- **Le renforcement de la transparence *:*** Mettre à disposition des informations ouvertes et fiables pour prévenir les pratiques illicites.

B. Services disponibles :

- **Consultation des cartes interactives *:*** Explorer le territoire national et localiser facilement des biens.

- **Accès aux données foncières *:*** Consulter les informations sur les terrains disponibles et les biens de l'État.
- **Recherche et demande de documents *:*** Obtenir des extraits cadastraux et d'autres actes liés à la propriété foncière.
- **Suivi en ligne des demandes *:*** Vérifier l'état d'avancement des procédures en cours.
- **Paiement en ligne *:*** Régler les frais associés aux services administratifs.

Parmi les services notables, la plateforme permet de demander des extraits de plans cadastraux (CC11, CC12, CC14), d'accéder aux actes notariés et d'obtenir des copies d'hypothèques et d'actes de propriété. Ce dispositif est actuellement en phase expérimentale dans la wilaya d'Alger et sera progressivement étendu au reste du pays.

I.4.3 L'application CADFISC :

Développée en collaboration avec la Direction Générale des Impôts, CADFISC est une application numérique spécialisée dans les données cadastrales et géographiques. Elle facilite le calcul des impôts liés au patrimoine immobilier, tels que la taxe foncière et l'impôt sur la fortune.

A. Principales fonctionnalités :

- **Accès aux données cadastrales** : Visualisation des caractéristiques et de la valeur des biens.
- **Calcul automatisé des taxes** : Estimation instantanée des impôts fonciers.
- **Simplification des démarches fiscales** : Réduction des interactions administratives.
- **Gain de temps** : Dématérialisation des processus de paiement.

B. Avantages de l’application :

- la transparence ;
- la réduction de la fraude fiscale ;
- l’optimisation de la gestion et diminution des erreurs de déclaration.

I.4.4 L'application MAHDJOUZAT :

Cette application permet la gestion et le suivi des biens saisis par l'État.

A. Fonctionnalités de l’application :

- **Consultation des biens saisis** : Accès à des détails complets (nature, localisation, superficie, etc.).
- **Suivi de l'état des biens** : Indication de leur disponibilité à la vente ou à la location.
- **Moteur de recherche avancé** : Tri selon divers critères.

B. Avantages de l’application :

- Accès facilité et instantané aux informations ;
- Amélioration de la transparence et de la confiance publique ;
- Optimisation de la gestion et prévention des détériorations prématurées.

Cette transformation numérique s'inscrit dans une vision globale de modernisation de l'administration et de stimulation de la croissance économique à travers des outils technologiques performants et accessibles.

I.5 Système des Evaluation Foncières En Algérie

I.5 .1 But des travaux des évaluations foncières

Le matrice d'évaluation foncière est un inventaire de tous les immeubles, situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété, sur la base de sa valeur réelle ou marchande

Les cas où l'évaluation est nécessaire, voire indispensable, sont nombreux. Elle peut être pratiquée notamment :

- ✓ Pour une vente ou une acquisition ;
- ✓ Pour un partage ou une déclaration de succession ;
- ✓ Pour une expropriation ;
- ✓ Pour un prêt hypothécaire [7].

I.5 .2 Principe de travail d'évaluation foncière

Le travail d'estimation exige, avant tout, un solide bon sens au service duquel l'expert devra mettre une culture générale développée car, dans l'exercice de sa profession, il sera successivement géomètre et architecte, économiste et agronome, parfois même, juriste ou sociologue.

Pour réussir, il devra, en outre, s'armer de patience, observer une discipline intellectuelle rigoureuse et utiliser une méthode suffisamment souple pour s'adapter immédiatement aux circonstances.

Ces principales conditions étant réunies, l'expert devra s'astreindre à :

- ✓ Rechercher et recueillir les documents qui lui permettront de connaître, préalablement, la consistance et la superficie des biens à évaluer, leur emplacement et leur situation locative, parfois même leur situation juridique. Il fera là des constatations ;
- ✓ Visiter avec soin les biens à estimer, c'est-à-dire, pratiquer des observations ;
- ✓ Réunir des documentations (verbal ou écrite) qui lui permettent d'opérer des comparaisons ;

- ✓ Opérer une synthèse, à partir des trois opérations précédentes, pour se livrer à des déductions qui le conduiront naturellement à une appréciation, c'est-à-dire à une estimation [7].

I.6 Catégories d'évaluation

I.6.1 Evaluation des terrains à bâtir

I.6.1.1 Définition

Peuvent être qualifiés de terrains à bâtir, les terrains partiellement ou entièrement viabilisés, situés à l'intérieur des secteurs urbanisés ou à urbaniser de la commune tels que fixés par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) [8].

I.6.1.2 Facteurs d'appréciation

Il existe trois groupes de facteurs d'appréciation de la valeur des terrains à bâtir.

A. Facteurs physiques

Ce sont essentiellement les voies d'accès; les réseaux électriques, les réseaux d'eau et éventuellement d'assainissement, adaptés à la capacité des terrains et à leur configuration.

B. Facteurs juridiques

Ces facteurs peuvent avoir une grande incidence sur la valeur d'un terrain à bâtir dés lors qu'ils déterminent les possibilités de son utilisation (zone non édificandi, zone non haltitus, nature et volume des constructions autorisées...).

C. Facteurs économiques

Il s'agit de l'emplacement et de l'état du marché immobilier.

. Emplacement

Il peut constituer une plus ou moins value importante selon le terrain qui se trouve dans une zone résidentielle, centre ville ou en périphérie.

. Marché immobilier

La valeur vénale doit obligatoirement découler de l'étude et de l'analyse du marché immobilier local et nécessite, en conséquence, l'examen de toutes les transactions récentes portant sur des terrains présentant le maximum de similitudes.

Cette valeur vénale ne peut être obtenue que par l'utilisation des méthodes classiques d'évaluation des terrains à bâtir, dont les principales sont rappelées ci- après [8].

I.6 .1.3 Méthodes d'évaluation

A. Evaluation par le prix moyen au mètre carré (m²)

Cette méthode consiste à rechercher et à relever les prix au m², pratiqués dans la localité en s'appuyant sur les transactions récemment réalisées et portant sur des terrain identiques, présentant un maximum de facteurs d'appréciation analogues à ceux du terrain à évaluer (superficie, configuration et emplacement).

Une fois cette opération achevée, les valeurs retenues doivent faire l'objet d'une analyse minutieuse, celles anormalement basses ou anormalement élevées devant être écartées.

Le prix moyen dégagé et appliqué à la superficie du terrain à évaluer pour obtenir sa valeur [8].

B. Evaluation par zone

Cette méthode dont l'utilisation est conseillée pour les terrains de configuration allongée ou irrégulière consiste:

- ✓ A découper artificiellement la superficie du terrain à évaluer en trois (03) zones, dans le sens de la profondeur en bande de trente mètres, le surplus de terrains devant être considéré comme terrain de fonds ou de jardin;
- ✓ A déterminer le prix au m² de la première zone par l'application de la méthode par comparaison au prix moyen au m²;
- ✓ A retenir pour la deuxième zone un prix au m² correspondant à 60% de celui de la première zone ;
- ✓ Pour la troisième zone, le prix au m² sera égal à 60 % de celui de la deuxième zone ;
- ✓ Le surplus de terrain sera évalué comme terrain de fonds ou de jardin [10].

C. Evaluation par la surcharge foncière

Cette méthode est fondée en garde partie sur le potentiel de constructibilité du sol, correspondant à la surface développée des bâtiments dont la construction est autorisée par la réglementation d'urbanisme.

Elle consiste:

- ✓ A relever sur le fichier des transactions les prix au m² des terrains de même nature ainsi que les Coefficients d'Occupation du Sol (C.O.S) y afférents ;
- ✓ A dégager, en même temps, le prix moyen au m² et un COS moyen ;
- ✓ A calculer la valeur du terrain à expertiser en effectuant une règle de trois en partant du prix moyen et COS moyen dégagé [8].

I.6.2 Evaluation des immeubles bâtis

I.6.2.1 Facteurs d'appréciation de la valeur des immeubles bâtis

Les facteurs d'appréciation de la valeur des immeubles bâtis se divisent en trois (03) catégories [9] :

A. Facteurs physiques

La valeur d'un immeuble dépend principalement de sa surface, de son emplacement, des matériaux utilisés, des équipements dont il est doté, de son standing et de sa vétusté.

B. Facteurs économiques

Il ne faut pas perdre de vue que l'évaluation d'un immeuble est une opération économique, il convient donc de préciser la destination de l'immeuble et ses possibilités d'utilisation.

La valeur dépend, en effet, des possibilités de vente, c'est à dire de l'existence d'amateurs qui seraient éventuellement intéressés par un bien compte - tenu de son utilité ou de son revenu.

On peut citer ,parmi les facteurs économiques, le découpage administratif et l'essor économique d'une région qui favorisent la densification de la population et l'augmentation de la demande sur les immeubles bâtis de toute nature, et par voie de conséquence, les prix de l'immobilier ont tendance à augmenter .

C. Facteurs juridiques

Sans négliger l'incidence que peuvent avoir sur la valeur des constructions, certaines situations juridiques comme la division de l'immeuble par lots (copropriété) ou les servitudes de droit privé ou de droit public, il importe d'insister sur le facteur juridique le plus important résultant de l'état d'occupation de l'immeuble.

I.6.2.2 Méthodes d'évaluation des immeubles bâtis

A. Evaluation par le coût de reconstruction à neuf

Cette méthode consiste à déterminer, séparément, la valeur du terrain et celle des constructions [9].

- ✓ **Détermination de la valeur du terrain d'assiette**

La valeur vénale du terrain sera déterminée sur la base des méthodes spécifiques aux terrains à bâtir :

Il doit être tenu compte, dans l'estimation des terrains à bâtir, des équipements de viabilisation tertiaires dont il dispose (importance de la voie de desserte, ligne électrique moyenne tension, canalisation de gaz, canalisation d'eau potable sous pression, réseau des

eaux usées, ...).

Il y a lieu de signaler qu'un terrain à bâtir totalement viabilisé vaut plus qu'un même terrain partiellement ou non viabilisé.

La valeur du terrain ainsi dégagée, il convient d'appliquer un abattement pour encombrement qui peut être total ou partiel, le terrain doit être considéré comme partiellement encombré lorsqu'une nouvelle construction peut, dans le respect des règles d'urbanisme, être édifiée sur les dépendances non bâties.

Les experts estiment que le taux d'abattement pour encombrement varie selon qu'il s'agisse d'une immobilisation partielle ou totale, entre 10 et 40 % de la valeur libre du terrain.

✓ **Détermination de la valeur des constructions**

La détermination de la valeur des constructions nécessite le classement de l'immeuble à évaluer, le calcul de sa Superficie Développée Pondérée Hors Oeuvre (SDPHO), la recherche du coût de sa reconstruction à neuf de la plus ou moins value immédiate et de sa vétusté.

- **Classement de l'immeuble à évaluer**

L'agent évaluateur doit, au cours de la visite de l'immeuble, relever toutes les caractéristiques devant permettre le classement du bien en cause dans une catégorie référentielle d'immeuble (immeuble de haut standing, standing amélioré, ordinaire, précaire).

C'est ainsi que le classement des immeubles bâtis doit se faire essentiellement sur la base de la qualité des matériaux utilisés, de l'aspect architectural, de sa superficie, des équipements et des commodités dont ils sont dotés.

- **Calcul de la SDPHO**

La superficie développée d'un immeuble est calculée à partir de la superficie bâtie, c'est-à-dire, de la partie du terrain recouverte par la construction.

On fait ensuite la somme des superficies réelles mesurées « hors œuvres » c'est à dire mûrs extérieurs compris des différents niveaux de la construction (cave,rez de chaussée, étage).

La SDPHO est obtenue par l'application, à la superficie de chaque plancher, d'un coefficient de pondération, dégagé de l'étude de données techniques, correspondant à la part de chaque niveau dans le coût de construction.

- **Fixation du coût de reconstruction à neuf**

Le coût de reconstruction doit être déterminé d'une manière minutieuse et devra correspondre à la dépense que l'on pourrait être amené à engager pour réaliser, au jour de l'expertise, une construction identique à celle faisant l'objet de l'estimation.

Pour obtenir la valeur à neuf des constructions de l'immeuble à estimer, il suffit de multiplier, par la SDPHO, le coût de reconstruction retenu. La valeur à neuf, ainsi obtenue, doit être corrigée par la plus ou moins value conjoncturelle et la vétusté.

- **Détermination de la plus ou moins value immédiate**

La plus ou moins value immédiate, également appelée variable conjoncturelle négative ou positive, correspond à la différence existante entre le coût de la construction et son prix de cession.

En effet, dans un marché stable, où l'offre est supérieure à la demande, un immeuble neuf se vend généralement à un prix inférieur à son coût de construction.

Par contre, dans un marché de crise, les prix des immeubles bâtis tendent vers la hausse et on peut y constater parfois une plus value immédiate très importante.

La plus ou moins value immédiate s'exprime généralement en un taux de majoration ou de dépréciation applicable au coût de reconstruction à neuf de l'immeuble bâti, et doit toujours découler des données du marché local.

Facteurs de la plus ou moins value immédiate

Les facteurs de la plus ou moins value immédiate sont très nombreux et leurs incidents sur la valeur à neuf est variable, les principaux étant :

- L'importance de l'immeuble ;
- Les caractéristiques particulières de l'immeuble ;
- L'étroitesse du marché local.

- **Dépréciation pour vétusté**

La vétusté représente la moins value réelle subie par l'immeuble depuis sa date de construction, en raison de son âge et de son état d'entretien au jour de l'évaluation.

Facteurs de la vétusté

- **Age de la construction**

Il convient de déterminer la longévité probable de l'immeuble, celle-ci très variable dépend des facteurs suivants :

- Nature et la qualité des matériaux employés (la pierre de taille, le granit ont une durée de vie très supérieure à celle de la brique ou du parpaing).
- Qualité de l'exécution de la construction (vices de construction, malfaçons etc.) à de nombreux experts estiment que la durée de vie normale d'un immeuble est de cent (100) ans. Néanmoins, ce chiffre, qui correspond à une moyenne très approximative, ne doit

- pas être utilisé systématiquement.

En effet, la longévité de cent ans ne peut être maintenue, lorsqu'il s'agit de constructions légères économiques, dont la durée de vie est incontestablement inférieure à cent ans.

- **Etat d'entretien**

Ce facteur a une grande incidence sur la valeur de l'immeuble, par un entretien négligé accroît considérablement la décrépitude de la construction, alors qu'un entretien régulier assure une longévité optimale de l'immeuble.

- **Calcul de la vétusté**

L'abattement pour la vétusté se calcule sur la valeur à neuf de l'immeuble majorée ou minorée, selon le cas de la plus ou moins value immédiate.

Pour des raisons pratiques, il est généralement admis que la vétusté théorique soit calculée sur la base de l'âge constate de l'immeuble à raison de 1% l'an, soit une longévité de cents ans.

La vétusté théorique est ensuite corrigée par un coefficient d'entretien pour obtenir la vétusté réelle.

- **Abattement par occupation**

La valeur vénale, telle qu'elle est déterminée ci-avant, concerne les immeubles libres lorsqu'ils sont occupés, la valeur devra subir un abattement pour occupation. Le taux d'abattement convenablement déterminé doit être appliqué à la valeur de l'ensemble de l'immeuble bâti (terrain et construction).

B. Evaluation par comparaison

La méthode d'évaluation dite "par comparaison" est de loin efficace et partant la mieux indiquée pour la détermination de la valeur vénale des immeubles bâtis.

En effet, cette méthode aboutit à de meilleurs résultats, car elle se réfère aux données réelles du marché immobilier local [9].

- ✓ **Principes de l'évaluation par comparaison**

L'évaluation par comparaison consiste à déterminer la valeur vénale d'un immeuble à l'aide de termes fournis par les transactions portant sur des immeubles identiques.

La comparaison peut s'effectuer soit en distinguant les valeurs du terrain et de la construction (évaluation distincte) soit, en intégrant la valeur du terrain dans celle des constructions (évaluation terrain intégré).

L'étude du marché immobilier doit porter sur un éventail de mutation aussi étendu que possible. La précision de l'évaluation dépendra du nombre de mutations examinées.

En présence d'un marché peu actif ou à défaut de termes de comparaison valable, il sera cependant parfois nécessaire de se référer à de simples éléments d'informations (prix indiqué par les agences spécialisées, annonces, offres d'achat ou de ventes, dont on peut avoir connaissance) il est bien évident que ces éléments d'information devront être utilisés avec la plus grande prudence [9].

✓ **Mise en œuvre de la méthode**

La méthode par comparaison peut être sous la forme d'estimation distincte du terrain et des constructions comme suit [9] :

- **1ère opération : Estimation du terrain d'assiette**

La valeur du terrain d'assiette est déterminée selon les méthodes d'évaluation spécifiques aux terrains à bâtir.

Pour tenir compte de l'immobilisation du terrain par les constructions, il convient d'appliquer à la valeur du terrain considéré nu un abattement pour encombrement (voir l'évaluation par le coût de reconstruction à neuf).

- **2ème opération : Dépouillement des termes de comparaison**

Cette opération consiste à choisir des mutations d'immeubles comparables offrant les mêmes caractéristiques (situation, qualité, âge, et état d'entretien).

D'extraire les prix unitaires devant servir de base à l'estimation en prenant le soin de dégager, au préalable, la partie du prix qui s'applique au terrain.

Il sera procédé à la réduction, selon la méthode employée, de la valeur des constructions, comme suit :

- **Evaluation au m² de superficie bâtie**

Cette superficie qui est appelée communément "superficie au sol" ou "superficie couverte" correspond à la surface du terrain couverte par le ou les bâtiments.

Elle est mesurée à l'extérieur des murs qui délimitent la construction sur le sol et elle s'exprime en m² bâti.

La valeur de l'immeuble s'obtient en multipliant sa superficie bâtie par prix unitaire au m² bâti dégagé de l'étude de données du marché local.

- **Evaluation au m² de SDPHO**

La réduction des surfaces de la construction, au m² superficie développée pondérée hors

œuvre (SDPHO), correspond à la somme des superficies bâties de chaque niveau, affecté, chacun, d'un coefficient particulier tenant compte de l'importance relative de chaque plan par rapport à la valeur de l'immeuble . A la différence de la méthode par le coût de reconstruction à neuf, en cas présent, le prix au m² SDPHO; doit découler de l'étude des données fournies par les fichiers de transactions.

La valeur vénale de l'immeuble est obtenue en multipliant le prix unitaire par le SDPHO de l'immeuble à estimer.

- **Evaluation au m² de superficie utile**

Cette méthode se réfère non seulement, à la notation de superficie mais aussi et surtout à celle d'utilité.

La notion d'utilité peut s'exprimer soit, en unité de mesure (m² utile ou m² utile pondéré) soit, en unité d'usage (pièce principale), cette dernière en œuvre particulièrement pour l'estimation des appartements en copropriété.

La superficie utile, s'entend à la superficie du local, mesurée de l'intérieur (intra - muros), abstraction faite de la diversité des destinations des locaux (surfaces habitables, commerciales, sous sol, grenier, garages...) sur lesquels différentes valeurs peuvent être projetées.

- **Evaluation terrain intégré**

Dans les méthodes décrites ci-dessus, le terrain et les constructions sont évalués séparément.

Dans la pratique, et notamment pour les immeubles de rapport, on peut estimer les constructions terrain intégré.

Cette solution peut être retenue lorsque les constructions proprement dites occupent d'une manière optimale le terrain d'assiette, ne laissant qu'une superficie négligeable ou celle imposée par les règles d'urbanisme.

Il demeure entendu que lorsque l'estimation sera effectuée "terrain intégré", les bases unitaires retenues, comme termes de comparaison, devront s'entendre également " terrain intégré"[9].

- **Evaluation à la pièce principale**

Cette méthode se réfère non plus à la notion de superficie mais à celle d'utilité appréciée en fonction de la composition des locaux à usage d'habitation.

Cette méthode est très utilisée par les experts pour l'évaluation des locaux à usage d'habitation, car le nombre de pièces principales, dont dispose un immeuble, est un élément

déterminant de sa valeur [9].

- **Evaluation par le revenu**

La méthode de l'évaluation par le revenu permet d'obtenir la valeur d'un immeuble en appliquant à son revenu annuel un coefficient de capitalisation convenablement choisi.

Il convient donc de déterminer :

- Le revenu de l'immeuble ;
- Le taux de capitalisation applicable à ce revenu [9].

I.6.3 Evaluation des biens d'Etat et biens d'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI)

« Vu le décret exécutif n° 03-269 du 07 Août 2003, fixant les conditions et les modalités de cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et aux OPGI, mis en exploitation avant le 1er janvier 2004 »

Principes

- ✓ Le prix de cession d'un local, à usage d'habitation partie d'un immeuble collectif, est obtenu par application à sa surface utile d'un prix de base corrigé, éventuellement, par un coefficient de vétusté.

- ✓ Le prix de base résulte de l'application au prix moyen de référence fixé à 18.000 DA le m², de coefficients de zone, de sous-zone et de catégorie.
- ✓ Les communes sont classées dans l'une de six (06) zones.
- ✓ Les coefficients relatifs aux zones sont fixés comme suit :
 - Zone 1 : 2
 - Zone 2 : 1,5
 - Zone 3 : 1,2
 - Zone 4 : 1
 - Zone 5 : 0,8
 - Zone 6 : 0,5
- ✓ Chaque commune peut être divisée en cinq sous-zones :
 - Le quartier résidentiel ;
 - Le centre ville ;
 - La périphérie ;
 - Le faubourg ;
 - La zone isolée.

La division du territoire de la commune en sous-zones telle que définie ci-dessus est

effectuée, sous l'autorité du Wali, en collaboration avec les services habilités dont notamment ceux chargés de l'habitat, de l'urbanisme et des domaines. La délimitation des sous-zones est fixée par arrêté du Wali.

- ✓ Les coefficients afférents aux sous- zones sont fixés comme suit :
 - Sous-zone I (quartier résidentiel) : 1,2
 - Sous-zone II (centre ville) : 1,1
 - Sous-zone III (périphérie) : 1
 - Sous-zone IV (faubourg) : 0,9
 - Sous-zone V (zone isolée) : 0,8
- ✓ Pour tenir compte du niveau du standing du local à céder, ce dernier est classé dans l'une des quatre catégories définies comme suit :
 - 1ère catégorie : haut standing ;
 - 2ème catégorie : bon standing ;
 - 3ème catégorie : économique ;
 - 4ème catégorie : très économique.

- ✓ Les coefficients afférents aux catégories sont fixés comme suit :
 - 1ère catégorie : 1,5
 - 2ème catégorie : 1,1
 - 3ème catégorie : 0,9
 - 4ème catégorie : 0,7
- ✓ L'abattement pour vétusté, limité à 30 %, est calculé sur la base d'un taux de 0,5 % par année d'âge, corrigé par un coefficient d'entretien allant de 0,6 à 1,2, selon l'état d'entretien de l'immeuble.
- ✓ Lorsqu'il s'agit d'un immeuble de conception individuelle, le prix de cession du local est majoré de la valeur vénale du terrain en dépendant.
- ✓ Le prix de cession fixé selon les modalités prévues ci-dessus est majoré, lorsque le bien est à usage commercial, artisanal ou professionnel, selon l'emplacement du local, des taux suivants :

- 30 %, pour les locaux situés en sous-sol ou en étage, ou n'ayant pas un accès direct sur la voie publique;
- 50 %, lorsqu'ils disposent d'un accès direct sur la voie publique et sur des artères secondaires;

- 100 %, lorsqu'ils disposent d'un accès direct sur la voie publique et sur des artères principales.

 Le coefficient d'emplacement est, en outre, corrigé par un coefficient fiscal allant de 1,2 à 2.

I.6.4 Evaluation des biens ruraux

L'évaluation des biens ruraux obéit parfois à des règles et principes particuliers, nécessitant des connaissances techniques approfondies de la part de l'évaluateur, il appartient à ce dernier, en collaboration avec les services techniques locaux de l'agriculture, de constituer une documentation lui permettant de cerner les caractéristiques des biens de cette nature.

I.6.4.1 Facteurs d'appréciation des terres agricoles

Les facteurs d'appréciation de la valeur des terres sont classés en trois (03) catégories

A. Facteurs physiques

Ce sont, essentiellement, la nature et la qualité du sol et des plantations, les conditions climatiques, les particularités physiques de la parcelle et son entretien.

B. Facteurs économiques

Ce sont, essentiellement, le développement économique de la région, la proximité des grandes agglomérations et des voies de communications.

C. Facteurs juridiques

Il s'agit essentiellement des servitudes de droit privé ou de droit public pouvant grever la parcelle.

- Servitudes de droit privé: tel que le droit de passage reconnu au propriétaire d'un terrain enclavé sur les propriétés environnantes qui subsistent, de ce fait, une moins value plus ou moins importante selon la nature et la configuration du bien.
- Servitudes de droit public: Ce sont généralement des servitudes prévues par le code de l'urbanisme ou autres textes spéciaux, et dont l'influence sur la valeur est limitée.

 Exemple: Servitude pour passage de canalisations ou conduites souterraines d'eau, de gaz, câbles des P&T ou d'électricité...) [1].

I.6.4.2 Méthodes d'évaluation des terres agricoles

A. Parcelles isolées

Evaluation par comparaison directe

Cette méthode est utilisée lorsqu'on se trouve dans une région essentiellement agricole où le marché des immeubles ruraux est très actif, ce qui suppose l'existence d'un nombre important de termes de comparaison, et que les terrains se vendent essentiellement en fonction de leurs qualités agricoles.

Elle consiste à:

- Dégager, du fichier des transactions locales la valeur dominante des immeubles comparables et présentant les mêmes caractéristiques ;
- Appliquer directement la valeur dégagée sur le bien à expertiser [1].

Evaluation au prix moyen à l'hectare

Cette méthode est considérée comme celle qui donnait le meilleur résultat, elle consiste à déterminer des prix moyens à l'hectare des terres agricoles, par l'étude du marché local.

A appliquer ensuite, les prix moyens dégagés, à la superficie de la parcelle à estimer [1].

Evaluation par la méthode de la rentabilité

La mise en œuvre de cette méthode nécessite:

- De rechercher le rendement brut moyen de propriétés similaires, c'est-à-dire, leur produit brut ou chiffres d'affaires et comparer le rendement brut moyen aux prix de vente pratiqués sur le marché local pour les biens de l'espèce.
- D'établir sur le plus grand nombre possible de mutations le rapport:

$$\frac{\text{Produit}}{\text{Valeur réelle}} = \text{Taux de rentabilité}$$

Il sera possible, à partir du chiffre d'affaires, en appliquant le coefficient de rentabilité, d'obtenir la valeur vénale d'une propriété [1].

Evaluation par le revenu

Cette méthode consiste à déterminer la valeur d'une terre agricole sur la base du revenu brut qu'elle procure à son propriétaire; elle ne peut donc concerner que les terres agricoles faisant l'objet d'une exploitation sous contrat de bail.

Le revenu brut désigne, dans ce cas; le montant de toutes les redevances stipulées dans le montant de bail au profit du propriétaire, il est perçu soit en nature (produit des récoltes) soit en numéraire.

La valeur vénale de la parcelle s'obtient à l'aide d'un coefficient de capitalisation du revenu, découlant de l'étude du marché local, selon la formule ci-après [1] :

$$\text{Valeur vénale} = \frac{\text{Revenu brut}}{\text{Taux de capitalisation}}$$

B. Exploitations agricoles

Un domaine rural comprend, non seulement, des terres mais également des constructions qui sont parfois indispensables à l'exploitation.

L'incidence des bâtiments sur la valeur du domaine est variable, elle dépend de leur superficie, de leur état d'entretien, de leur disposition par rapport aux terres, de leur distribution et de leur équipement.

La valeur d'une exploitation agricole est déterminée par l'utilisation des méthodes applicables aux parcelles isolées (telles qu'elles ont été explicitées ci-avant), et la valeur des bâtiments agricoles est soit incluse dans la valeur moyenne à l'hectare (bâtiments compris) soit évaluées

à part selon les méthodes applicables aux immeubles bâtis en tenant compte des facteurs d'appréciation, ci-dessus énumérés [1].

I.6.5 Evaluation des fonds de commerce

I.6.5.1 Eléments constitutifs du fonds de commerce

On distingue généralement deux (02) catégories d'éléments constituant le fonds de commerce.

A. Eléments incorporels

Ce sont les plus importants, il s'agit de :

- ✓ La clientèle ;
- ✓ L'achalandage ;
- ✓ Le nom commercial et l'enseigne ;
- ✓ Le droit au bail ;
- ✓ Le brevet d'invention.

B. Eléments corporels

- ✓ L'agencement ;
- ✓ Les matériels et outillages ;
- ✓ Les stocks [10].

I.6.5.2 Facteurs d'appréciation de la valeur du fonds de commerce

L'évaluation d'un fonds de commerce, de même que pour autres biens, nécessite la visite des lieux et une analyse minutieuse de l'affaire.

Parmi les facteurs d'appréciation de la valeur du fonds de commerce, on peut citer [10]:

1- Les facteurs subjectifs ;

2- Les facteurs objectifs ;

3- La conjoncture économique et financière.

I.6.5.3 Méthodes d'évaluation des fonds de commerce

On constate deux tendances pour l'évaluation des fonds de commerce, il s'agit:

- ✓ Des méthodes par comparaison qui s'appuient sur l'étude et l'analyse du marché ;
- ✓ Des méthodes mathématiques qui considèrent que la valeur d'un fonds de commerce obéit à certains principes économiques, et qu'elle peut être établie à l'aide de formules mathématiques.

A. Détermination de la valeur du pas de porte

Le pas de porte représente la valeur minimum d'un fonds de commerce.

- ✓ **Evaluation par le coefficient d'emplacement**

Cette méthode consiste à appliquer, à la valeur locative annuelle, un coefficient dit d'emplacement [10].

Valeur du pas de porte = Valeur locative annuelle X Coefficient d'emplacement

- ✓ **Evaluation par le m² boutique**

Cette méthode consiste à obtenir une comparaison plus ou moins directe par l'observation et l'analyse de toutes les mutations du droit au bail, Cette analyse devra aboutir à une réduction des prix au m^2 utile pondéré.

Il suffit donc, de se référer, pour l'évaluation du pas de porte, au fichier des transactions en vue d'y extraire un prix au m² boutique susceptible d'être appliquée [10].

B. Evaluation du fonds de commerce par comparaison

L'évaluation par comparaison consiste, tout simplement, à extraire du fichier des transactions les prix des fonds de commerce identiques à celui devant faire l'objet d'expertise et de les lui appliquer.

Toutefois, compte tenu de la diversité des fonds de commerce et des facteurs qui influent sur leur valeur, il est exigé une identité parfaite portant sur un maximum d'éléments d'appréciations.

A ce sujet, il y a lieu de s'assurer notamment de :

- ✓ L'emplacement commercial ;
- ✓ L'état d'entretien, la classe et la dimension des locaux ;
- ✓ La nature de l'activité ;
- ✓ La situation locative ;
- ✓ Le chiffre d'affaire et le bénéfice réalisé ;
- ✓ Le matériel [10].

C. Evaluation du fonds de commerce par le bénéfice

Valeur vénale = Bénéfice net X Coefficient

Cette méthode consiste à appliquer au bénéfice moyen réalisé, un coefficient déduit d'une observation objective du marché local.Chaque fois qu'un doute subsiste sur la réalité du bénéfice net, il est préférable d'écarter l'utilisation de la méthode d'estimation dite par le bénéfice [10].

D. Evaluation du fonds de commerce par le chiffre d'affaires

Cette méthode consiste à appliquer, au chiffre d'affaires moyen des trois dernières années, un coefficient déduit de l'étude et de l'analyse des données du marché [10].

Valeur vénale = Chiffre d'affaires X Coefficient

E. Evaluation d'après le montant de l'indemnité de gérance

Lorsqu'un commerçant met son fonds en gérance libre, il se comporte en capitaliste, en confiant l'exploitation du fonds à un gérant en contrepartie d'une rente appelée « l'indemnité de gérance ».

A cet égard, il convient de préciser que la valeur d'un fonds peut être obtenue par l'application d'un taux de capitalisation, découlant de l'étude du marché, sur l'indemnité de gérance suivant la relation ci-après [10] :

$$\text{Valeur vénale} = \frac{\text{Indemnité de gérance x 100}}{\text{Taux de capitalisation}}$$

I.7 Etude et analyse du marché immobilier

I.7.1 Etude du marché immobilier local

L'étude d'un marché immobilier sous entend notamment la connaissance de son évolution dans le temps et dans l'espace, l'enregistrement de toutes les transactions immobilières qui y sont réalisées en vue d'y dégager les valeurs domaniales.

Aussi, chaque service ou bureau des expertises domaniales doit nécessairement être doté d'un fichier des transactions intervenues dans la localité.

Ainsi, compte tenu de l'importance du document en cause, il est primordial d'analyser l'information avant qu'elle y soit portée, notamment, en matière de [10] :

- ✓ Source d'information ;
- ✓ Valeurs à retenir ;
- ✓ Tenue du fichier des transactions.

Le document, dont il s'agit, ne peut être efficace qu'à la condition où les données qu'il contient sont portées de manière à rendre la recherche, en même temps, facile et complète.

A cet effet, il convient de tenir le fichier des transactions comme suit :

- Porter sur le fichier les informations recueillies d'une part, suivant un classement géographique des biens y afférents (ville, localité, quartier, rue) et d'autre part, selon les caractéristiques techniques de l'immeuble (nature, type, catégorie...)
- Outre le prix, compléter chaque fiche par tous les renseignements utiles concernant l'immeuble tels que les superficies (sol, bâti, utile, SDPHO), configuration, âge, classe, état d'entretien, …etc.

I.7.2 Actualisation des taux et coefficients

L'étude d'un marché immobilier ne doit pas servir à la seule constitution d'un fichier des transactions afin de pouvoir s'y reporter à chaque évaluation mais aussi et surtout à l'analyse des données qu'il comporte en vue de dégager les paramètres mathématiques utilisés dans les différentes méthodes d'évaluation classiques.

En effet, toutes méthodes d'évaluation, à l'exception des méthodes par comparaison, nécessitent l'utilisation de certains paramètres, exprimés en coefficients ou en taux et dont la détermination doit découler de l'étude et l'analyse du marché immobilier.

Aussi, il a été jugé utile de rappeler, ci-après, les définitions et les modalités de détermination des paramètres utilisés dans ces méthodes.

I.7.2.1. Immeubles bâtis

A. Méthode d'évaluation par le revenu " Taux de capitalisation du revenu "

La valeur vénale d'un immeuble loué peut être obtenue, sur la base de son revenu, par la formule suivante:

$$\text{Valeur} = \frac{\text{Revenu annuel}}{\text{Taux de capitalisation}}$$

Il suffit donc de déterminer, pour un marché immobilier donné, les taux de capitalisation susceptibles d'être retenus.

Cette opération nécessite l'analyse de données découlant d'un nombre important de transactions récentes concernant des immeubles loués.

Elle consiste à classer les immeubles en cause en plusieurs catégories suivant leurs caractéristiques physiques ou économiques (immeubles de grand standing, immeubles de confort moyen assez entretenus, immeubles de confort moyen mais vétustes, immeubles très vétustes...), ensuite à faire dégager les taux de capitalisation appropriés à chaque catégorie suivant le rapport [10] :

$$\text{Taux de capitalisation} = \frac{\text{Revenu annuel}}{\text{Prix de cession}}$$

Méthode d'évaluation par le coût de reconstruction à neuf

- ✓ **Détermination de la plus ou moins value immédiate**

L'évaluation des immeubles bâtis, par la méthode dite « par le coût de reconstruction à neuf » nécessite la détermination de la plus ou moins value immédiate applicable à la valeur des constructions calculée à neuf.

La plus ou moins value immédiate, également appelée variable conjoncturelle, qui s'exprime en taux correspond à la différence existant entre le coût de construction d'un immeuble et sa valeur vénale.

En effet, dans les conditions économiques normales c'est-à-dire lorsqu'il est constaté, dans un marché donné, un équilibre entre l'offre et la demande, la valeur des immeubles bâtis, même s'ils sont neufs, est généralement inférieure à leur coût de construction ce qui constitue donc une moins value immédiate ou variable conjoncturelle négative.

Par contre, dans un marché de crise telle que celle qui sévit actuellement, en matière de

logements, notamment dans les grandes villes et agglomérations, la valeur des immeubles bâtis dés qu'ils sont achevés, a tendance à augmenter, engendrant ainsi une plus value immédiate ou variable conjoncturelle positive [10].

- ✓ **Abattement pour occupation**

La méthode d'évaluation par le coût de reconstruction à neuf consiste à calculer la valeur d'un immeuble par l'estimation de la dépense globale (terrain et construction), que l'on pourrait engager si on devait l'édifier.

A cet égard, dans l'hypothèse où l'immeuble est occupé, il convient d'appliquer à la valeur obtenue un abattement pour occupation.

Cet abattement, qui s'exprime en taux, constitue la différence entre la valeur du bien libre et celle où il est occupé.

Il convient donc, d'observer le marché immobilier local et de constater les écarts pouvant exister entre les prix de cession des immeubles bâtis vendus libres de toute occupation et ceux ayant fait l'objet des transactions tout en étant occupées par un tiers [10]

I.7.2.2. Immeubles ruraux

Méthode d'évaluation par la rentabilité " Taux de rentabilité "

La méthode d'estimation applicable, dite « par la rentabilité », nécessite l'utilisation d'un paramètre appelé « taux de rentabilité ».

La relation existant entre la valeur d'une exploitation agricole et son rendement étant la suivante:

$$\text{Valeur} = \frac{\text{Rendement brut moyen}}{\text{Taux de rentabilité}}$$

Il s'ensuit que, dans l'hypothèse où le service dispose d'un nombre suffisant de termes de comparaison, c'est-à-dire des mutations portant sur des biens ruraux, le taux de rentabilité peut être dégagé, sur la base des prix de ventes enregistrés et du rendement brut moyen y afférent, selon la formule ci-après:

$$\text{Taux de rentabilité} = \frac{\text{Rendement brut moyen}}{\text{Valeur}}$$

Toutefois, il convient de classer les immeubles concernés en catégories, compte tenu de leur nature, leur consistance, leurs caractéristiques physiques et économiques et de fixer pour chacune d'entre elles un taux de rentabilité approprié [10].

I.7.2.3. Fonds de Commerce

A. Evaluation par le chiffre d'affaires " Coefficient du chiffre d'affaires "

L'application de la méthode d'évaluation des fonds de commerce dite par le chiffre d'affaires nécessite l'utilisation du coefficient du chiffre d'affaires. Celui-ci, constitue un paramètre proportionnel au chiffre d'affaires.

Le calcul de ce paramètre se poursuit selon la relation suivante:

$$\text{Coefficient du chiffre d'affaire} = \frac{\text{Valeur}}{\text{Chiffre d'affaires}}$$

Remarque : La valeur du fonds de commerce peut être calculée par la méthode dite « par le bénéfice » qui nécessite l'utilisation du coefficient du bénéfice : celui-ci peut être déterminé de la même manière que celle concernant le coefficient du chiffre d'affaire [10].

B. Méthode d'évaluation par l'emplacement " coefficient d'emplacement "

L'évaluation du pas de porte par la méthode dite «Evaluation par le coefficient d'emplacement » est subordonnée à la connaissance préalable du coefficient adéquat pouvant être retenu.

Il convient, en conséquence, d'entreprendre une étude approfondie du marché local en vue d'y dégager une échelle sur la base des données réelles qui en découlent.

Pour ce faire, il convient de prendre en considération un échantillonnage de termes de comparaison sincères et récents, de procéder au calcul, pour chacun d'eux, du coefficient d'emplacement selon la formule ci-après [10] :

$$\text{Coefficient d'emplacement} = \frac{\text{Valeur}}{\text{Valeur locative annuelle}}$$

Les résultats des travaux effectués, seront consignés dans le fichier des transactions qui doit être tenu au niveau de l'inspection des domaines territorialement compétente d'une part et au niveau du service chargé des expertises et des évaluations auprès de la direction des domaines de wilaya d'autre part.

Il va sans dire que les sources d'informations doivent être les plus variées possibles (transactions entre privés- enchères publiques - vente par des promoteurs,... etc.).

Une synthèse des résultats obtenus (fourchettes de prix, coefficients et taux dégagés,…etc.) sera également adressée, semestriellement (fin janvier et fin juillet de chaque année) [10].

I .8.Conclusion

L'évaluation foncière en Algérie s'inscrit dans un cadre juridique et théorique complexe, façonné par des décennies de réformes successives visant à adapter le système foncier aux exigences d'un État en transition vers une économie de marché. Ce premier chapitre a permis de poser les bases conceptuelles indispensables à la compréhension de la valeur du sol, en distinguant les notions fondamentales de valeur vénale, valeur d'usage et valeur administrative, souvent sources de divergences dans les pratiques professionnelles algériennes.

L'examen du cadre législatif, notamment la loi domaniale, les dispositions du code civil et les textes régissant l'expropriation pour utilité publique, révèle une articulation parfois insuffisante entre les instruments juridiques et les réalités du marché immobilier local. Par ailleurs, les méthodes d'évaluation reconnues — par comparaison, par capitalisation du revenu, ou par le coût de remplacement — demeurent inégalement maîtrisées et appliquées selon les acteurs impliqués : experts judiciaires, notaires, ou services des domaines.C’est dans ce contexte que les outils de géomatique et d'analyse spatiale, ouvrent des perspectives prometteuses pour objectiver l'évaluation des terres agricoles, en intégrant des données biophysiques mesurables à l'analyse foncière traditionnelle.

Chapitre II :

Apport de l'imagerie optique au Cadastre et Évaluation Foncière

II.1 Introduction

L'intégration des l'imageries issues des capteurs optiques embarqués sur plateformes satellitaires dans les procédures cadastrales et d'évaluation foncière constitue l'une des mutations méthodologiques les plus significatives qu'ait connues la géomatique appliquée au cours de ces dernières années. Initialement limitée à des images à résolution grossière (80 m pour Landsat MSS dans les années 1970), la télédétection optique a progressivement accédé à des résolutions métriques et sub-métriques — 0,5 m pour les capteurs Pléiades et WorldView-3, 1,5 m pour SPOT-6/7 — rendant possible la délimitation parcellaire directe à partir d'images satellites sans recours systématique à des levés terrestres [11]. Cette évolution technologique a profondément transformé le rapport coût–précision des opérations cadastrales, en particulier dans les zones rurales étendues où les approches topographiques classiques s'avéraient économiquement prohibitives. La disponibilité gratuite des images Sentinel-2 (10 m de résolution dans les bandes spectrales visibles et proche infrarouge) depuis 2015, dans le cadre du programme Copernicus de l'Agence Spatiale Européenne, a constitué une rupture supplémentaire, démocratisant l'accès aux données de télédétection de haute qualité pour les agences cadastrales des pays en développement [12].

Tableau II.1 — Caractéristiques spectrales et spatiales des bandes Sentinel-2

Bande	Nom	Longueur d'onde (µm)	Résolution (m)	Application principale
B2	Bleu	0,490	10	Correction atmosphérique, eau
B3	Vert	0,560	10	Végétation (pic de réflexion)
B4	Rouge	0,665	10	Absorption chlorophylle, NDVI
B5	Red Edge 1	0,705	20	Teneur en chlorophylle
B6	Red Edge 2	0,740	20	Phénologie végétale
B8	NIR large	0,842	10	Biomasse, NDVI
B8A	NIR étroit	0,865	20	LAI, structure végétation
B11	SWIR 1	1,610	20	Humidité sol, NDWI
B12	SWIR 2	2,190	20	Stress hydrique, minéraux

II.2 Apport de l'imagerie Spatiale et l'analyse multicritère au Cadastre et Évaluation Foncière : Etat de l'art

Les travaux pionniers sur l'utilisation des capteurs optiques pour les applications cadastrales et foncières remontent au début des années 1990, portés par la disponibilité croissante d'images Landsat TM (30 m de résolution) et par l'émergence des premiers SIG commerciaux. Thériault et al. (1999) [29] ont proposé, dans le cadre d'une étude menée sur la région métropolitaine de Québec, l'un des premiers modèles formels intégrant des données Landsat TM — indice de végétation, classification d'occupation du sol — avec des données cadastrales géo-référencées et des variables d'accessibilité dans un modèle de régression hédonique spatialement explicite. Leur modèle expliquait 76 % de la variance des prix fonciers observés, contre 61 % pour un modèle classique sans composante spatiale, démontrant la valeur ajoutée de l'intégration géomatique pour l'évaluation foncière. Brueckner (2000) [30] a apporté une formalisation théorique complémentaire en modélisant l'impact des aménités environnementales mesurables par télédétection (couverture végétale, proximité des

plans d'eau, qualité du paysage) sur la valeur foncière dans un cadre d'économie urbaine, établissant les bases d'une théorie de l'évaluation hédonique géospatiale.

Dans le domaine spécifique du cadastre rural, Guerroudj et Hellalbi (2008) [13] ont conduit pour l'ANC une étude comparative entre l'orthophotoplan aérien conventionnel et l'orthoimage Quickbird dans la région d'Alger, démontrant que l'image satellite à 0,6 m de résolution permettait une mise à jour cadastrale avec une précision géométrique conforme aux standards techniques algériens et un coût inférieur de 35 % par rapport à la photogrammétrie aérienne classique. Cette étude constitue la référence méthodologique de base pour les programmes de modernisation du cadastre rural algérien utilisant des images satellites très haute résolution. Yaiche et Zaitri (2006) [41] ont, quant à eux, évalué l'apport de la planchette numérique couplée à des images Quickbird pour la mise à jour des plans cadastraux dans les zones steppiques, concluant à la supériorité de cette approche hybride (terrain + satellite) sur les méthodes purement terrain pour les zones de grande étendue à densité de bornage faible.

Tucker et al. (1986) [22] ont établi, à partir de données AVHRR et de relevés agronomiques au sol en Afrique subsaharienne, la relation fondatrice entre l'intégrale temporelle du NDVI et la production phytomasse primaire nette (NPP), relation qui a servi de base théorique à toutes les études ultérieures d'estimation de rendement par télédétection. Leur étude a démontré que l'intégrale du NDVI sur la saison de croissance expliquait 79 % de la variance du rendement en biomasse, posant le principe de la « somme photosynthétique effective » comme indicateur de productivité agricole à l'échelle régionale. Asrar et al. (1984) [42], dans une étude théorique et expérimentale fondamentale, ont établi le lien biophysique entre le NDVI, l'efficacité d'utilisation du rayonnement (RUE) et la productivité primaire brute (GPP), fournissant la justification physique à l'utilisation des indices spectraux comme estimateurs de rendement. Ces travaux pionniers ont ouvert la voie à une littérature abondante sur l'estimation du rendement agricole par télédétection dans des zones agro-climatiques variées.

Huete (1988) [26], en proposant le SAVI, a résolu le problème majeur de l'influence du sol sous-jacent sur les indices de végétation en zone semi-aride — problème crucial pour les zones steppiques algériennes à couvert végétal éparse et sols calcaires clairs. Son étude, réalisée dans les semi-arides mexicains présentant des conditions pédologiques proches de celles d'El-Bayadh (sols bruns steppiques à forte réflectance), a démontré que le SAVI réduisait de 50 % l'erreur d'estimation de la biomasse végétale par rapport au NDVI pour des couverts inférieurs à 35 %. Gao (1996) [29], dans son étude fondatrice sur le NDWI, a établi que cet indice était 3 à 4 fois plus sensible que le NDVI aux variations de teneur en eau de la végétation pour des cultures soumises à un stress hydrique progressif, ouvrant la voie à une utilisation systématique des indices d'humidité pour la gestion de l'irrigation et l'évaluation foncière différentielle des terres irriguées et pluviales.

Saaty (1980) [34], dans son ouvrage fondateur, a présenté les premières applications de l'AHP à des problèmes de planification territoriale et d'évaluation foncière, démontrant la capacité de

la méthode à intégrer des jugements d'experts sur des critères incommensurables dans un cadre mathématique rigoureux et vérifiable. Malczewski (1999) [35], dans son ouvrage de référence « GIS and Multicriteria Decision Analysis », a formalisé le cadre conceptuel de l'intégration AHP–SIG et proposé la Combinaison Linéaire Pondérée (WLC) comme méthode standard d'agrégation spatiale des critères pondérés par AHP. Il a démontré, sur des cas d'application variés incluant l'évaluation de l'aptitude agricole au Canada, la supériorité de la WLC sur les approches booléennes pour la gestion des compromis entre critères partiellement conflictuels.

Feizizadeh et Blaschke (2013) [43] ont appliqué l'AHP couplée au SIG pour cartographier l'aptitude agricole de la province d'Urmia en Iran — zone de steppe semi-aride présentant des similitudes agro-climatiques avec les Hauts-Plateaux algériens — à partir de données Landsat ETM+ et SRTM. Leur modèle intégrait 8 critères (pente, altitude, exposition, profondeur du sol, drainage, réserve en eau utile, distance aux routes, occupation du sol) pondérés par consultation de 15 experts locaux. Le ratio de cohérence obtenu (CR = 0,07) confirme la robustesse des jugements expertaux collectés. La carte produite a été validée par comparaison avec 120 points de terrain échantillonnés de manière stratifiée, obtenant une précision globale de 82 % et un coefficient Kappa de 0,78 — résultats qui définissent le standard de qualité pour les études d'aptitude agricole par AHP–SIG. Meseret (2016) [44] a appliqué une démarche similaire en Éthiopie, en ajoutant explicitement des critères d'accessibilité aux marchés (distance aux marchés hebdomadaires, disponibilité de la main-d'œuvre saisonnière) aux critères agronomiques classiques, concluant que ces facteurs d'accessibilité expliquaient jusqu'à 28 % de la variance de la valeur foncière observée dans les zones rurales à marché peu développé — résultat particulièrement transposable au contexte des zones steppiques algériennes.

Anane et al. (2012) [45], dans une étude de planification de l'irrigation dans la plaine de Nabeul en Tunisie, ont intégré des données Landsat (NDVI, température de surface) avec des données hydrogéologiques et cadastrales dans un modèle AHP pour identifier les zones prioritaires d'extension des périmètres irrigués. Leur étude a démontré la valeur ajoutée de l'intégration d'indices spectraux multi-temporels (NDVI moyen sur 5 ans) dans le modèle AHP par rapport à l'utilisation de données statiques seules : l'ajout du NDVI moyen comme indicateur de la productivité agricole historique améliorait la corrélation du modèle avec les valeurs foncières observées de 18 points de pourcentage. Laouar et Belaouedj (2009) [46] ont, pour leur part, proposé dans le cadre algérien un cadre méthodologique d'évaluation multicritère spécifique aux zones steppiques et sahariennes, intégrant des critères absents des modèles internationaux standard : résistance à la désertification, potentiel pastoral, risque d'ensablement et distance aux ressources en eau souterraine. Cette contribution constitue la référence méthodologique de base pour l'adaptation des approches AHP au contexte spécifique des zones arides et semi-arides algériennes.

II.3.Apport des l'imagerie Optiques au Cadastre et Évaluation Foncière

II.3.1 Apport de l'imagerie spatiale à la délimitation et à la mise à jour cadastrale

La délimitation des parcelles agricoles à partir d'images satellites optiques repose sur la capacité des capteurs à restituer les contrastes radiométriques entre unités d'occupation du sol adjacentes — contraste entre une parcelle cultivée et un chemin, entre une zone irriguée et un sol nu, entre deux cultures différentes. Cette capacité est conditionnée par la résolution spatiale de l'image, qui détermine la taille minimale des objets détectables, et par la résolution spectrale, qui détermine la richesse de l'information thématique disponible pour discriminer les types d'occupation. Guerroudj et Hellalbi (2008) [13] ont démontré, dans le cadre d'une étude comparative menée par l'Agence Nationale du Cadastre (ANC) sur la région d'Alger, que les images Quickbird à 0,6 m de résolution permettaient une délimitation parcellaire avec une précision planimétrique inférieure à 1 m pour 90 % des mesures, satisfaisant ainsi aux exigences techniques du cadastre rural algérien fixées par l'Instruction n° 16 du 24 mai 1998. À une résolution plus grossière, Sentinel-2 (10 m) ne permet pas la délimitation de parcelles individuelles de petite surface (< 0,25 ha), mais s'avère précieux pour la mise à jour de l'occupation du sol à l'échelle sectorielle et pour le suivi des mutations d'usage entre deux campagnes cadastrales [14].

La mise à jour cadastrale constitue l'une des applications les plus économiquement justifiées de la télédétection optique. Les systèmes cadastraux traditionnels sont confrontés à un défi structurel : les mutations foncières (constructions nouvelles, remembrements, conversions d'usage) surviennent en permanence, tandis que les campagnes de mise à jour terrain ne peuvent être conduites qu'à intervalles pluriannuels en raison de leur coût. La détection de changements par comparaison d'images multi-temporelles — une image de référence et une image récente — permet d'identifier automatiquement les parcelles ayant subi une mutation, concentrant les ressources terrain sur les seules zones effectivement modifiées. Singh (1989) [15] a formalisé les principales méthodes de détection de changements applicables aux données cadastrales : différence d'images, rapport d'images, analyse en composantes principales et classification post-comparaison. Cette dernière méthode, qui consiste à classifier indépendamment les deux images puis à comparer les classifications, est la plus robuste pour les applications cadastrales car elle produit une matrice de transition précisant la nature des changements (de quel type d'occupation à quel autre type), information indispensable pour qualifier les mutations foncières.

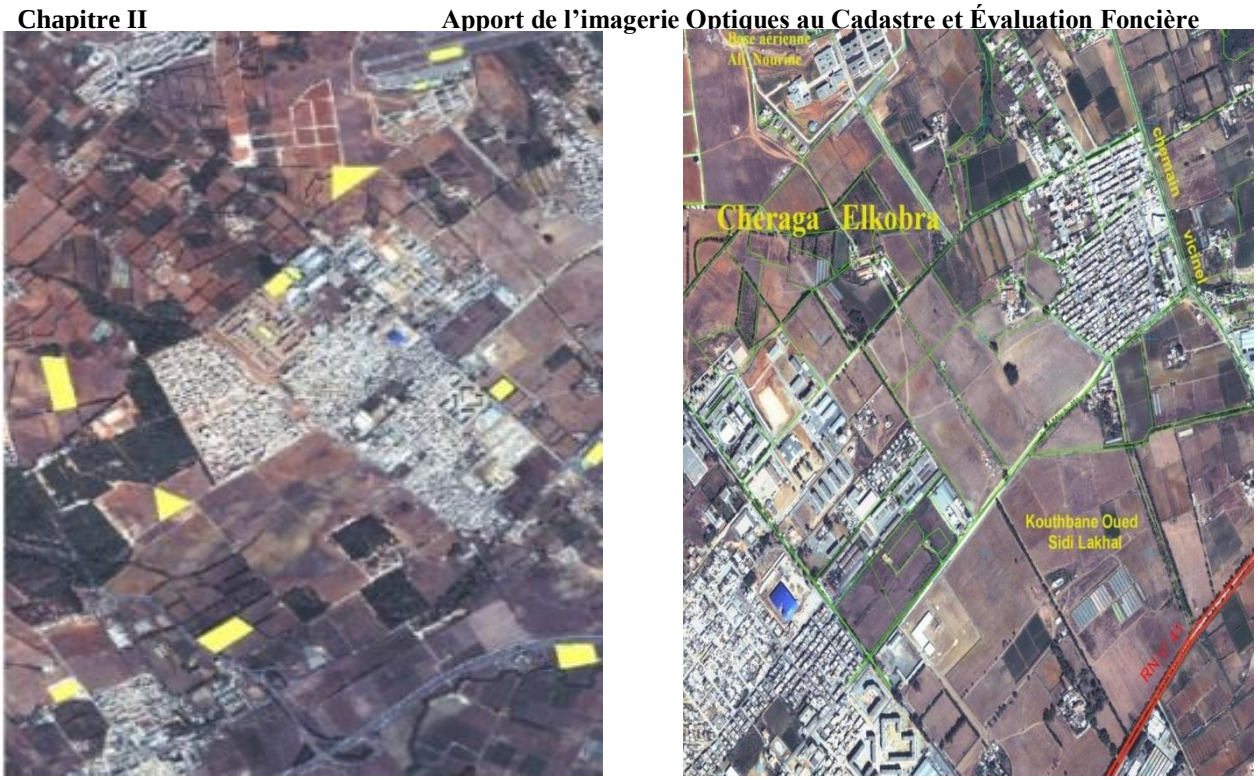


Figure II.1. Répartition de quelques parcelles et groupes d'îlots sur Ortho-image type QuickBird [13]

II.3.2 Apport à l'évaluation foncière

Au-delà de la délimitation et de la mise à jour parcellaire, les capteurs optiques contribuent directement à l'évaluation de la valeur foncière des terres agricoles par la fourniture d'indicateurs objectifs de la productivité végétale et de la disponibilité en eau — deux déterminants primaires de la valeur productive des terres. Cette contribution repose sur un enchaînement causal théoriquement solide : la productivité agricole d'une parcelle dépend de la fertilité du sol, de la disponibilité en eau et des conditions climatiques locales ; ces facteurs se manifestent dans la densité, la vigueur et la teneur en eau de la végétation cultivée ; ces propriétés végétales sont mesurables par les capteurs optiques multi-spectraux à travers les indices de réflectance. Chen et al. (2010) [16] ont quantifié cette relation sur un échantillon de 1 240 parcelles agricoles irriguées en Chine du Nord, établissant une corrélation de Pearson r = 0,74 entre le NDVI moyen estival issu d'images MODIS et la valeur marchande des parcelles enregistrée dans les registres fonciers locaux. Cette corrélation montait à r = 0,81 lorsque l'analyse était restreinte aux parcelles sous irrigation contrôlée, confirmant que l'accès à l'eau est le facteur médiateur central de la relation indice spectral–valeur foncière en zone semi-aride.

Dans le contexte algérien, les images Sentinel-2 présentent un avantage décisif sur les capteurs plus anciens (Landsat, SPOT) pour l'évaluation foncière agricole : leurs bandes Red Edge (B5 à 705 nm, B6 à 740 nm, B7 à 783 nm), absentes des séries Landsat, permettent une caractérisation fine de la teneur en chlorophylle et du statut nutritionnel des cultures, indicateurs plus directement liés à la productivité agricole que le simple rapport NIR/Rouge [7]. Delegido et al. (2011) [8] ont démontré que les indices Red Edge de Sentinel-2 présentaient une corrélation significativement supérieure au NDVI classique avec l'indice

foliaire (LAI) pour des couverts végétaux à densité faible à modérée — conditions typiques des cultures steppiques algériennes. Cette supériorité est particulièrement marquée pour les NDVI inférieurs à 0,4, plage dans laquelle se situent la majorité des parcelles céréalières et pastorales de la zone steppique d'El-Bayadh.

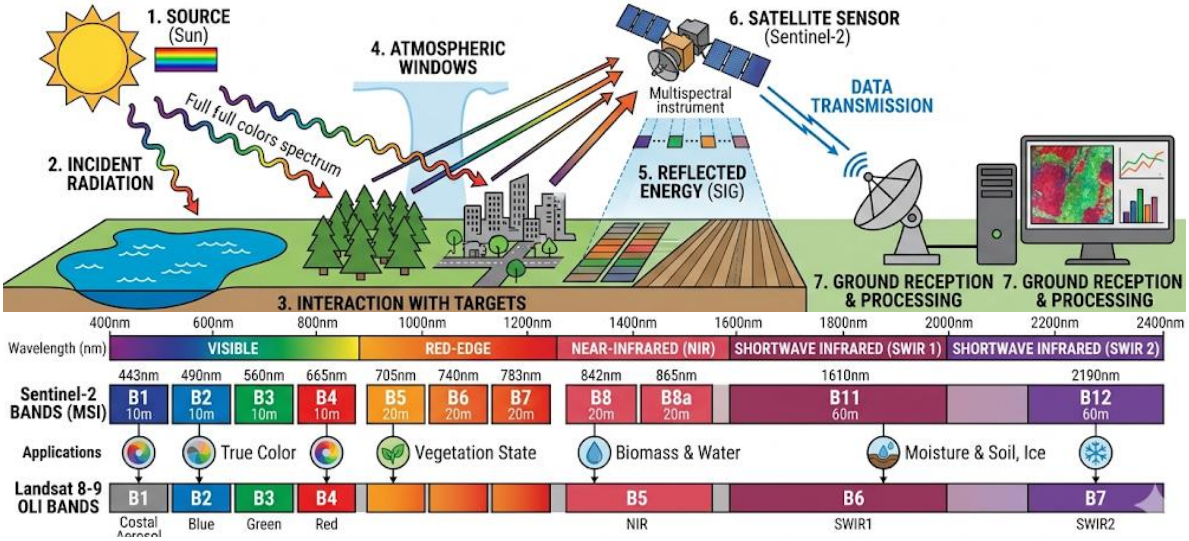


Figure II.2 .Principe de la télédétection optique et bandes spectrales de Sentinel

II.4. Indices Spectraux de Végétation et d'Humidité pour Quantifier le Rendement Agricole des Parcelles

II.4.1 Fondements physiques du comportement spectral de la végétation

La capacité des capteurs optiques multi-spectraux à fournir des informations quantitatives sur le rendement agricole des parcelles repose sur les propriétés radiométriques spécifiques de la végétation verte. Le feuillage d'une plante en bonne santé présente un profil de réflectance spectrale caractérisé par deux régions d'absorption et une région de forte réflexion : absorption dans le bleu (400–500 nm) et dans le rouge (620–700 nm) par les pigments photosynthétiques (chlorophylles a et b, caroténoïdes), et forte réflexion dans le proche infrarouge (700–1 300 nm) due à la structure cellulaire interne des feuilles (parenchyme lacuneux). La transition brutale entre la faible réflectance dans le rouge et la forte réflectance dans le PIR, connue sous le nom de « red edge », constitue la signature spectrale caractéristique de la végétation chlorophyllienne et constitue le fondement de tous les indices spectraux de végétation [19]. Curran (1980) [20] a montré que l'intensité de cette transition est directement corrélée à la teneur en chlorophylle par unité de surface foliaire, et donc à la capacité photosynthétique — et au rendement potentiel — de la végétation cultivée. Cette relation biophysique justifie l'utilisation des indices spectraux comme estimateurs indirects du rendement agricole à l'échelle parcellaire.

II.4.2 Le NDVI et ses variantes

Le NDVI (Normalized Difference Vegetation Index), formalisé par Rouse et al. (1974) [21], demeure l'indice spectral le plus largement utilisé en estimation de rendement agricole malgré plus d'un demi-siècle d'utilisation. Sa formulation — rapport normalisé de la différence entre la réflectance dans le PIR (ρNIR) et dans le rouge (ρRed) — lui confère une insensibilité relative aux variations d'illumination solaire et aux effets atmosphériques résiduels :

$$\mathbf{NDVI = (NIR - Red) / (NIR + Red)}$$

La robustesse du NDVI comme estimateur de rendement a été établie par Tucker et al. (1986) [22], qui ont démontré une corrélation $r^2 = 0,79$ entre le NDVI intégré sur la saison de croissance et le rendement en biomasse aérienne de cultures céréalières au Sahel. Cette relation NDVI–rendement est cependant non-linéaire et présente une saturation pour les NDVI supérieurs à 0,8, correspondant à des couverts denses (LAI > 5 m^2/m^2), ce qui limite l'utilité du NDVI pour les cultures à forte biomasse comme le maïs irrigué ou la canne à sucre. Pour les cultures semi-arides à couvert modéré — céréales d'hiver, cultures maraîchères irriguées en steppe —, la plage de sensibilité du NDVI (0,2–0,7) correspond précisément aux valeurs observées, confirmant son adéquation pour des zones comme El-Bayadh [23].

L'EVI (Enhanced Vegetation Index), proposé par Huete et al. (2002) [24] pour les besoins du capteur MODIS/Terra, corrige simultanément les effets du sol et de l'atmosphère dans le bleu, offrant une meilleure sensibilité que le NDVI pour les couverts denses et les zones à forte charge en aérosols :

$$\mathbf{EVI = 2,5 \times (NIR - Red) / (NIR + 6 \times Red - 7,5 \times Blue + 1)}$$

Jiang et al. (2008) [25] ont montré que l'EVI issu de Sentinel-2 présentait une corrélation $r^2 = 0,85$ avec le rendement en grains de blé dur en Méditerranée orientale, supérieure au NDVI ($r^2 = 0,71$) pour la même région — résultat particulièrement pertinent pour les wilayas algériennes à vocation céréalière comme El-Bayadh, Laghouat et Ghardaïa.

II.4.3 Le SAVI et ses dérivés pour les zones semi-arides

Dans les environnements semi-arides et arides où la couverture végétale est éparse (< 30–40 % de couverture), la réflectance du sol nu sous-jacent contribue significativement au signal spectral enregistré par le capteur, biaisant les estimations de NDVI à la hausse ou à la baisse selon la couleur et l'humidité du sol. Huete (1988) [26] a proposé le SAVI (Soil-Adjusted Vegetation Index) pour corriger cette influence :

$$\mathbf{SAVI = [(NIR - Red) / (NIR + Red + L)] \times (1 + L)}$$

où L est un facteur de correction empirique (L = 0,5 pour couvert modéré, L = 1 pour couvert très faible). Le SAVI présente une meilleure corrélation avec la biomasse végétale que le NDVI pour des couverts inférieurs à 40 %, condition typique des cultures steppiques

algériennes en phase d'implantation ou en situation de stress hydrique. Qi et al. (1994) [27] ont proposé le MSAVI (Modified SAVI), qui calcule automatiquement la valeur optimale de L à partir des données spectrales, évitant le besoin de calibration empirique et améliorant la robustesse de l'estimateur pour les zones à types de sols hétérogènes.

Le TSAVI (Transformed SAVI), développé par Baret & Guyot (1991) [28], intègre directement les paramètres de la droite du sol (pente et ordonnée à l'origine dans l'espace NIR-Rouge) dans la formule de correction, permettant une adaptation fine aux caractéristiques spectrales du sol de la zone d'étude. Cette approche est particulièrement recommandée pour les zones à sols calcaires clairs — dominants dans les Hauts-Plateaux et la steppe algérienne — dont la réflectance élevée dans le rouge constitue une source d'erreur majeure pour les indices classiques.

II.4.4 Les indices d'humidité : NDWI, NDMI et MSI

La disponibilité en eau constitue le facteur limitant principal du rendement agricole dans les zones semi-arides. Les indices spectraux d'humidité, exploitant les bandes SWIR (Short-Wave Infrared) où l'eau absorbe fortement, permettent de quantifier la teneur en eau de la végétation et du sol de manière non destructive et à l'échelle parcellaire. Gao (1996) [29] a proposé le NDWI (Normalized Difference Water Index):

$$\mathbf{NDWI = (NIR - SWIR) / (NIR + SWIR)}$$

Des valeurs de NDWI proches de +1 indiquent une végétation bien hydratée et un sol humide ; des valeurs négatives caractérisent un stress hydrique sévère ou des surfaces sans végétation. Wang et al. (2007) [30] ont établi une corrélation $r^2 = 0,83$ entre le NDWI issu de Landsat TM et le contenu en eau équivalent foliaire de cultures irriguées en zone aride, confirmant la valeur diagnostique de cet indice pour la gestion de l'irrigation à l'échelle parcellaire. Dans le contexte de l'évaluation foncière, le NDWI permet d'identifier et de cartographier les parcelles bénéficiant d'une irrigation régulière, facteur dont l'impact sur la valeur vénale des terres en zone semi-aride est considérable — une parcelle irriguée pouvant valoir 2 à 5 fois plus qu'une parcelle pluviale adjacente de qualité pédologique équivalente [31].

Le NDMI (Normalized Difference Moisture Index), utilisant les bandes NIR et SWIR-1 (1,6 µm), et le MSI (Moisture Stress Index), rapport SWIR/NIR, sont des variantes complémentaires permettant d'évaluer respectivement le contenu en eau du sol et le stress hydrique de la végétation. Wilson & Sader (2002) [32] ont montré que le NDMI issu de Sentinel-2 (bandes B8A et B11) présentait une sensibilité supérieure au NDWI pour la détection précoce du stress hydrique chez les cultures céréalières, 8 à 10 jours avant l'apparition de symptômes visuels — propriété d'une grande valeur pour la gestion de l'irrigation et l'évaluation du risque de perte de rendement.

Tableau II.2 — Récapitulatif des indices spectraux utilisés dans l'évaluation foncière agricole

Indice	Formule	Bandes Sentinel-2	Plage	Utilité pour l'évaluation foncière
NDVI	(B8−B4)/(B8+B4)	B4, B8	−1 à +1	Productivité végétale, vigueur
SAVI	[(B8−B4)/(B8+B4+0.5)]×1.5	B4, B8	−1 à +1	Végétation en zone semi-aride
NDWI	(B8−B11)/(B8+B11)	B8, B11	−1 à +1	Teneur en eau, irrigation
EVI	2.5×(B8−B4)/(B8+6×B4−7.5×B2+1)	B2, B4, B8	−1 à +1	Densité végétale, résistance sol

Note : D'après Tucker (1979), Rouse et al. (1974), Gao (1996), Huete (1988).

II.4.5 Indices multi-temporels et intégration saisonnière

La dimension temporelle est fondamentale dans l'utilisation des indices spectraux pour l'estimation du rendement agricole. Un indice calculé sur une image unique fournit une information instantanée sur l'état de la végétation, alors que le rendement final intègre l'ensemble du cycle cultural. Tucker et al. (1986) [22] ont établi que l'intégrale temporelle du NDVI sur la saison de croissance (ΣNDVI ou « greenness integral ») est un estimateur beaucoup plus robuste du rendement final que le NDVI à une date unique. Cette propriété a conduit au développement d'approches multi-temporelles exploitant les séries temporelles d'images Sentinel-2, dont la fréquence de revisite de 5 jours est particulièrement adaptée au suivi phénologique des cultures à croissance rapide. Bolton & Friedl (2013) [33] ont démontré que l'intégrale saisonnière du NDVI Sentinel-2 prédit le rendement en grains de maïs avec une précision de ±12 % à l'échelle du champ — performance comparable aux modèles de simulation de croissance des plantes mais à un coût bien inférieur.

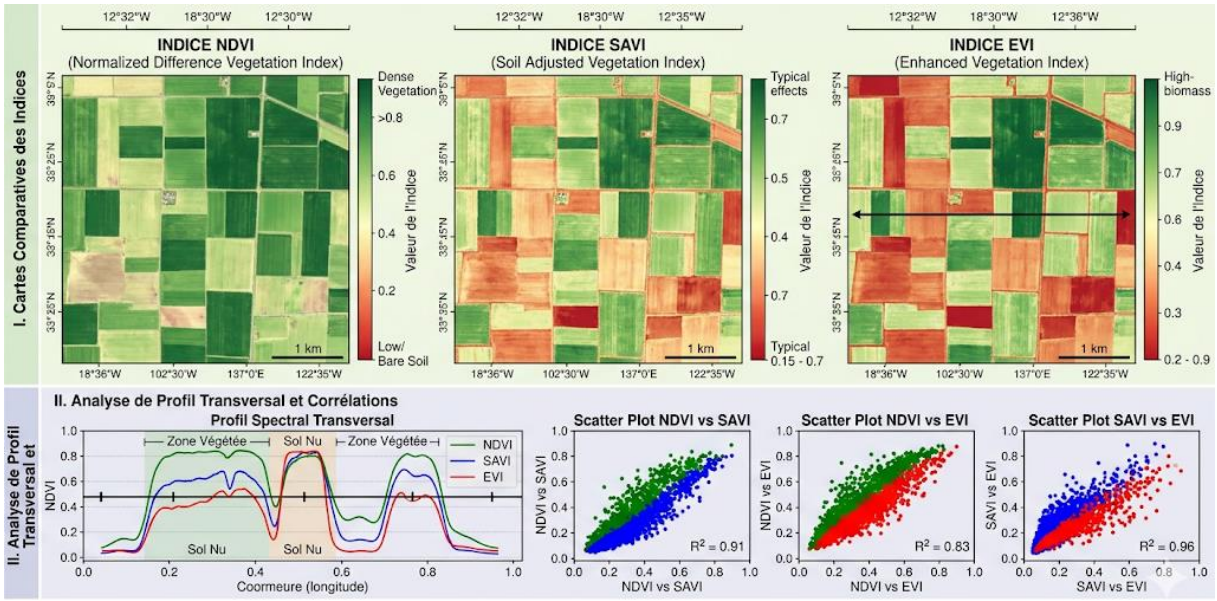


Figure II.3. Comparaison des indices spectraux NDVI, SAVI et EVI sur terres agricoles

II.5. Analyse Multicritère et la Méthode AHP

II.5.1 Fondements théoriques de l'approche AHP

L'Analyse Hiérarchique des Procédés (AHP, Analytic Hierarchy Process), développée par le mathématicien Thomas L. Saaty entre 1971 et 1977 et formalisée dans son ouvrage fondateur de 1980 [34], s'est imposée comme la méthode d'aide à la décision multicritère de référence dans le domaine de la géomatique appliquée au foncier agricole. Son intégration dans les environnements SIG, formalisée par Malczewski (1999) [35] dans le cadre conceptuel de la Combinaison Linéaire Pondérée (WLC), permet de produire des cartes d'aptitude ou de valeur foncière qui intègrent simultanément des critères de nature hétérogène — agronomiques, topographiques, hydriques, économiques et institutionnels — dans un modèle spatial cohérent et auditable. L'originalité de l'AHP par rapport aux autres méthodes multicritères (ELECTRE, TOPSIS, PROMETHEE) réside dans trois propriétés distinctives : sa procédure de vérification intégrée de la cohérence des jugements d'experts via le Ratio de Cohérence (CR) ; sa capacité à traiter des critères qualitatifs et quantitatifs dans un même cadre mathématique ; et sa transparence, qui permet à tout tiers de comprendre, vérifier et reproduire les pondérations obtenues — exigence essentielle pour les applications à finalité administrative ou judiciaire, comme l'évaluation foncière cadastrale [36].

II.5.2 Cadre mathématique de l'AHP

Le fondement mathématique de l'AHP repose sur la théorie des matrices et des valeurs propres. Pour n critères d'évaluation, une matrice de comparaison par paires A de dimension ($n \times n$) est construite, dans laquelle chaque élément a_{ij} représente l'importance relative du critère i par rapport au critère j selon l'échelle de Saaty (1 = égale importance, 3 = légère préférence, 5 = préférence modérée, 7 = forte préférence, 9 = préférence absolue, avec valeurs intermédiaires paires pour les compromis). La matrice A est réciproque ($a_{ji} = 1/a_{ij}$) et positive. Le vecteur de priorité w (pondérations des critères) est le vecteur propre normalisé de A associé à sa valeur propre maximale λmax, solution de l'équation $A \times w = \lambda max \times w$ [34].
La cohérence des jugements est mesurée par l'Indice de Cohérence $CI = (\lambda max - n)/(n - 1)$ et le Ratio de Cohérence $CR = CI/RI$, où RI est l'indice aléatoire tabulé par Saaty. La règle de décision $CR < 0{,}10$ garantit que les jugements ne comportent pas de contradictions rédhibitoires. Une fois les pondérations obtenues, le score de valeur foncière composite de chaque parcelle est calculé par la Combinaison Linéaire Pondérée : $S = \Sigma_i w_i \times x_i$(normalisé), où x_i est la valeur standardisée dans [0,1] du critère i pour la parcelle considérée [35].

Tableau II.3 — Échelle de Saaty pour la comparaison par paires

Valeur	Signification	Interprétation
1	Égale importance	Les deux critères contribuent de manière égale à l'objectif
3	Légère préférence	L'expérience favorise légèrement l'un des deux critères
5	Préférence modérée	Un critère est fortement privilégié sur l'autre
7	Préférence forte	Un critère est très fortement privilégié et dominant
9	Préférence absolue	L'un des critères est prépondérant à tous égards
2, 4, 6, 8	Valeurs intermédiaires	Compromis entre deux jugements adjacents

Note : D'après Saaty (1980).

II.5.3 Critères et hiérarchisation pour l'évaluation foncière agricole

L'identification des critères à intégrer dans un modèle AHP d'évaluation foncière agricole doit reposer sur une double justification théorique et empirique. Sur la base d'une revue bibliographique extensive des études portant sur des zones agro-climatiques comparables à la steppe algérienne, cinq catégories de critères se dégagent comme déterminants majeurs de la valeur foncière agricole en zone semi-aride. La qualité agronomique, mesurée par les indices NDVI, SAVI et EVI issus de Sentinel-2, constitue le premier déterminant, reflétant directement la productivité végétale et donc le revenu agricole potentiel de la parcelle. La ressource en eau et la qualité de l'irrigation, quantifiées par le NDWI et la distance aux infrastructures hydrauliques (forages, canaux, réseaux sous pression), constituent le deuxième déterminant, dont le poids est particulièrement important dans les contextes semi-arides où le bilan hydrique est structurellement déficitaire. L'accessibilité — distance aux routes principales, aux marchés et aux centres de services — détermine les coûts de transport et d'approvisionnement en intrants, influençant directement la rentabilité de l'exploitation. La topographie, caractérisée par la pente issue du MNT SRTM et l'exposition, conditionne la mécanisabilité, le drainage et le risque d'érosion. Enfin, le statut juridique de la parcelle — melk, EAC, EAI ou domaniale dans le contexte du droit foncier algérien — exerce une influence déterminante sur la valeur marchande, les terres melk (propriété privée pleine et entière) commandant généralement une prime significative par rapport aux terres sous régime collectif [37].

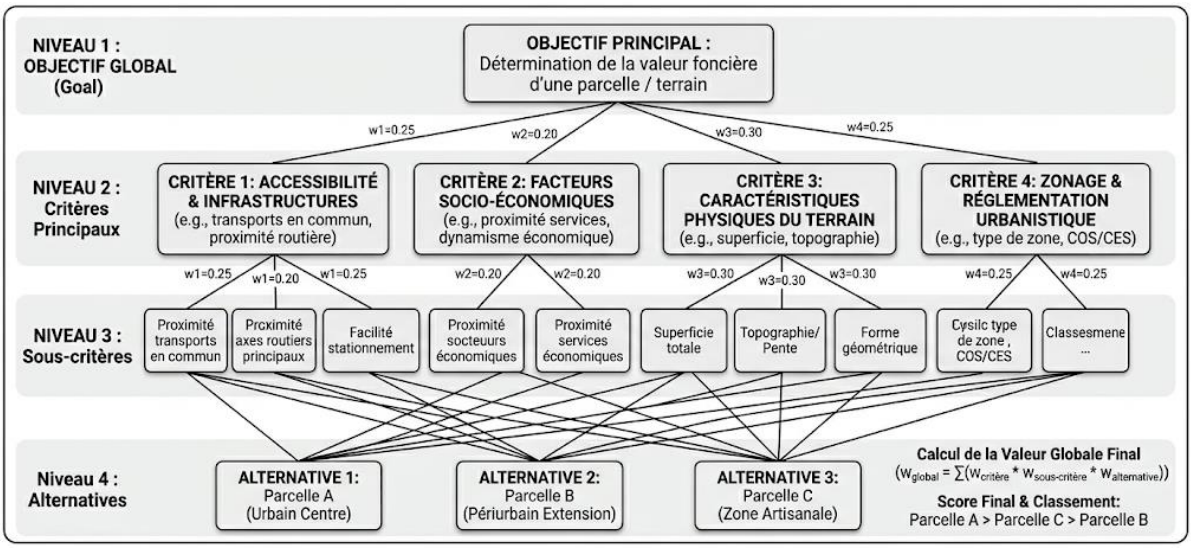


Figure II.4 Structure hiérarchique d'un problème AHP appliqué à l'évaluation foncière

II.5.4. Intégration SIG–AHP et production cartographique

L'implémentation opérationnelle du modèle AHP dans un environnement SIG suit une chaîne de traitement standardisée. Les variables explicatives, initialement disponibles sous forme de couches raster (indices spectraux Sentinel-2, MNT) ou vectorielle (parcellaire cadastral, réseau routier), sont converties en surfaces continues par analyse de voisinage ou interpolation spatiale. Chaque variable est ensuite standardisée dans l'intervalle [0,1] par la méthode de standardisation linéaire, en distinguant les critères bénéfiques (valeur normalisée croissante avec la performance) des critères contrainte (valeur normalisée décroissante). Les pondérations AHP sont appliquées par Combinaison Linéaire Pondérée dans le module de calcul raster du SIG (Raster Calculator dans ArcGIS ou QGIS), produisant une image raster continue de score de valeur foncière composite. Cette carte est finalement reclassifiée en classes de valeur selon la méthode des ruptures naturelles de Jenks, qui minimise la variance intra-classe et maximise la variance inter-classe, produisant une discrétisation optimale pour la communication cartographique [38].

II.6 Conclusion

L'analyse bibliographique conduite dans ce chapitre a permis de dresser un état de l'art structuré et critique des approches géomatiques mobilisées pour la cartographie de la valeur foncière rurale, en articulant trois piliers méthodologiques complémentaires : l'apport des capteurs optiques en cadastre et évaluation foncière, l'utilisation des indices spectraux de végétation et d'humidité comme estimateurs du rendement agricole parcellaire, et l'application de la méthode AHP dans le cadre de l'analyse multicritère spatiale.

Il ressort de cette revue que les capteurs optiques embarqués sur satellites — et en particulier la constellation Sentinel-2 du programme Copernicus — ont profondément transformé les pratiques cadastrales et foncières, en offrant une source de données continue, multi-temporelle et gratuite permettant la mise à jour de l'occupation du sol, la délimitation parcellaire assistée

et la production d'indicateurs objectifs de la productivité agricole à l'échelle parcellaire. Les travaux de Guerroudj et Hellalbi (2008) [13] ont démontré la faisabilité technique de ces approches dans le contexte algérien, tandis que les études internationales de Chen et al. (2010) [16] et Diallo et al. (2019) ont quantifié la valeur prédictive des données satellites pour l'estimation de la valeur foncière, avec des corrélations comprises entre r = 0,67 et r = 0,81 selon les zones agro-climatiques et les types de cultures.

Les indices spectraux de végétation et d'humidité — NDVI, SAVI, EVI, NDWI, NDMI — constituent des outils indispensables pour quantifier la productivité agricole des parcelles de manière non destructive, reproductible et actualisable. Leur complémentarité est avérée : le NDVI et l'EVI renseignent sur la densité et la vigueur du couvert végétal ; le SAVI et ses dérivés corrigent l'influence du sol sous-jacent, rendant leur utilisation indispensable en zone semi-aride à couvert végétal éparse comme El-Bayadh ; le NDWI et le NDMI permettent de détecter et de cartographier les parcelles sous irrigation, facteur dont l'impact sur la valeur foncière est considérable dans les contextes à bilan hydrique structurellement déficitaire. L'intégration temporelle de ces indices sur la saison de croissance — formalisée par Tucker et al. (1986) [22] — offre des estimateurs de rendement nettement plus robustes que les mesures ponctuelles, justifiant le recours aux séries temporelles Sentinel-2 dans les études d'évaluation foncière à finalité cadastrale.

La méthode AHP, formalisée par Saaty (1980) [24] et intégrée dans les environnements SIG par Malczewski (1999) [35], offre le cadre conceptuel et mathématique le mieux adapté pour combiner ces indicateurs hétérogènes dans un modèle d'évaluation foncière transparent, auditable et spatialement explicite. Sa procédure de vérification de la cohérence des jugements d'experts — Ratio de Cohérence CR < 0,10 — constitue une garantie méthodologique essentielle pour les applications à finalité administrative. Les études de Feizizadeh et Blaschke (2013) [43], Meseret (2016) [44] et Anane et al. (2012) [45], conduites dans des contextes agro-climatiques comparables à la steppe algérienne, ont validé cette démarche avec des précisions globales de 78 % à 87 % et des ratios de cohérence inférieurs à 0,08 — démontrant sa robustesse et sa reproductibilité dans des environnements à données rares.

Trois lacunes majeures ont été identifiées dans la littérature existante, qui constituent autant d'espaces de contribution originale pour la présente recherche. En premier lieu, l'absence quasi-totale d'études portant spécifiquement sur les zones steppiques et pré-sahariennes algériennes, caractérisées par des sols calcaires à forte réflectance, une végétation éparse et un cadre juridique foncier spécifique (régimes EAC, EAI, melk, domaniale) que les modèles AHP développés pour des contextes tempérés ou tropicaux ne prennent pas en compte. En deuxième lieu, la rareté des travaux combinant simultanément les trois approches — télédétection multi-temporelle Sentinel-2, indices spectraux complémentaires et pondération AHP — dans un protocole méthodologique intégré et validé par des données terrain. En troisième lieu, l'insuffisance des données de référence foncière disponibles pour la validation des modèles dans les zones rurales algériennes, qui impose le recours à des approches de validation croisée et à des indicateurs de cohérence spatiale plutôt qu'à des métriques de performance classiques.

Ainsi, après avoir posé les fondements théoriques de l'analyse multicritère, le chapitre suivant sera consacré à la mise en œuvre pratique de la méthode AHP. L'objectif sera d'élaborer une carte de la valeur foncière appliquée aux terres agricoles de la commune d'El-Bayadh. Pour ce faire, nous nous appuierons sur la combinaison de plusieurs critères spécifiques à cette région, afin de spatialiser et d'évaluer objectivement le potentiel foncier agricole.

Chapitre III:

Méthodologie et Modélisation

III.1. Introduction

Ce chapitre constitue la partie pratique du présent mémoire. Il décrit de manière détaillée et rigoureuse l'ensemble de la démarche méthodologique mise en œuvre pour produire une évaluation foncière agricole objectivée et spatialisée du périmètre de Draa Lahmer, situé dans la commune d'El-Bayadh. Après avoir établi, dans les chapitres précédents, les fondements théoriques de l'évaluation foncière agricole et justifié le recours aux outils géomatiques — télédétection Sentinel-2, SIG et méthode AHP — comme alternative aux approches classiques d'expertise terrain, ce chapitre passe de la conceptualisation à l'application concrète.
La démarche adoptée s'articule autour de dix étapes séquentielles et interdépendantes : la présentation de la zone d'étude et de ses caractéristiques agro-climatiques et foncières, l'acquisition et le prétraitement des données satellitaires et terrain, la construction et l'application du modèle AHP sur les variables explicatives retenues, la production et la validation de la carte de valeur foncière, et enfin la discussion critique des résultats obtenus au regard des méthodes classiques et des limites inhérentes à l'approche.

III.2. Présentation de la zone d'étude

Le périmètre agricole de Draa Lahmer constitue la zone d'étude spécifique retenue pour l'application du modèle d'évaluation foncière développé dans ce travail. Ce périmètre est situé dans la partie nord-ouest de la commune d'El-Bayadh, chef-lieu de la wilaya du même nom (wilaya n°32), localisée à la jonction géographique des Hauts-Plateaux et de la zone steppique algérienne. Ses coordonnées géographiques délimitent un rectangle d'emprise approximative bornée par les points extrêmes suivants : angle nord-est à (33,633864° N ; 0,988210° E) et angle sud-ouest à (33,620250° N ; 1,007866° E), définissant une surface d'étude d'environ **300** hectares selon le calcul géodésique appliqué sur l'ellipsoïde WGS84 (Figure III.1).

Ce périmètre s'inscrit dans la vallée de l'oued Draa Lahmer, axe hydrographique secondaire affluent du bassin versant de l'oued El-Bayadh, dont les eaux de crue et les nappes alluviales associées ont historiquement conditionné la mise en valeur agricole de ce couloir. La position géographique à une altitude moyenne de 1 280 m confère au périmètre des conditions thermiques atténuées par rapport aux zones basses de la steppe, avec des amplitudes journalières importantes favorisant certaines cultures maraîchères de qualité. L'accessibilité au périmètre est assurée par une piste agricole principale reliant Draa Lahmer à la RN6 (Route Nationale n°6) au nord, distante d'environ 4,5 km du barycentre du périmètre.

La superficie totale du périmètre Draa Lahmer, délimitée par les coordonnées ci-dessus et vérifiée par superposition avec la couche parcellaire cadastrale de l'ANC, est estimée à **300 hectares**.

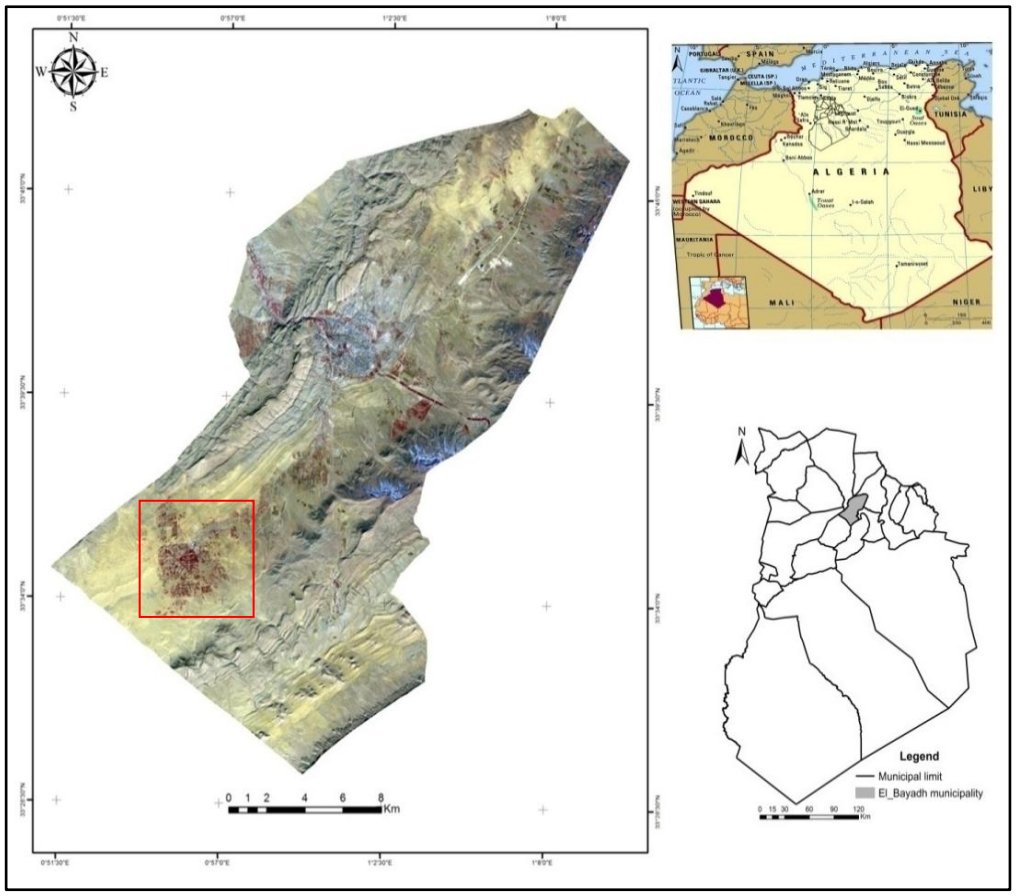


Figure III.1. Carte de localisation du périmètre Draa Lahmer (Carré en rouge) dans la commune d'El-Bayadh

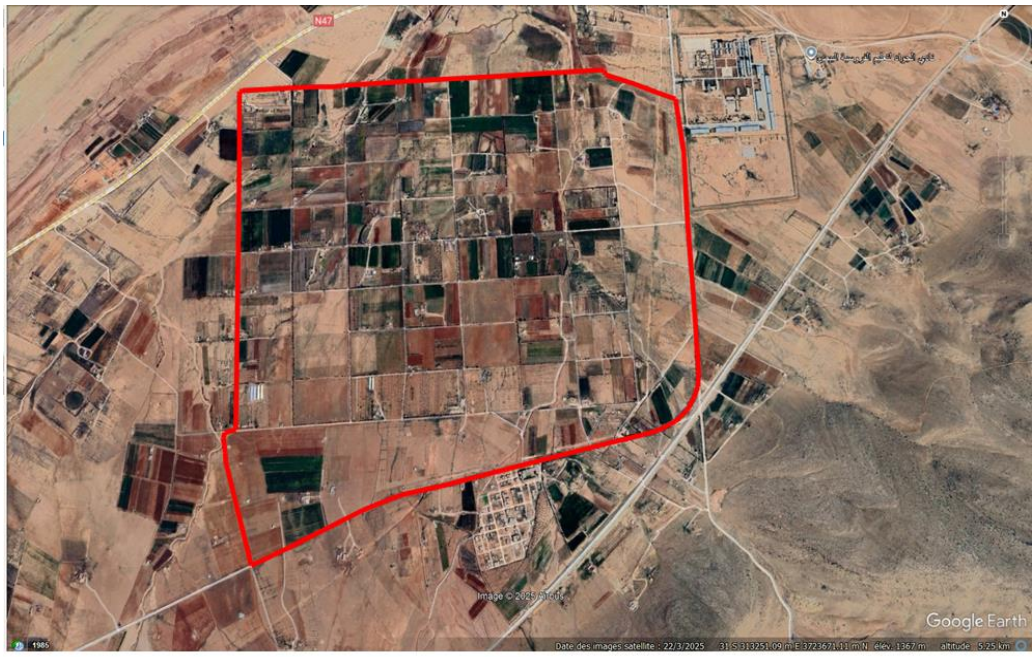


Figure III.2. Périmètre Draa Lahmer sur Fond de carte Google Earth (2025)

III. 2.1 Climat, sols et irrigation

Climat. Le périmètre de Draa Lahmer est soumis à un climat semi-aride de montagne, classé BSk selon la classification climatique de Köppen-Geiger (steppe froide à étés chauds). Les précipitations annuelles moyennes, enregistrées à la station météorologique d'El-Bayadh (ONM), sont de l'ordre de 240 à 320 mm, distribuées essentiellement sur la période octobre–avril avec un minimum estival prononcé (juin–août < 10 mm/mois). Les températures moyennes annuelles oscillent entre 11°C et 14°C, avec des maxima estivaux dépassant régulièrement 38°C en juillet–août et des minima hivernaux fréquemment négatifs (−5°C à −12°C en janvier). L'évapotranspiration potentielle (ETP de Penman-Monteith) est estimée à 1 350–1 480 mm/an, générant un déficit hydrique annuel structurel de l'ordre de 1 100–1 200 mm qui rend impossible toute agriculture intensive sans recours à l'irrigation.

Sols. Les sols du périmètre Draa Lahmer appartiennent principalement à deux unités pédologiques, selon la carte des sols de la wilaya d'El-Bayadh établie par l'Institut National des Sols, de l'Irrigation et du Drainage (INSID). Les sols alluviaux récents (Fluvisols calciques selon la classification FAO-UNESCO), localisés dans les bas-fonds et les terrasses basses de l'oued, sont les plus fertiles : texture limono-argileuse, pH basique (7,8–8,2), teneur en matière organique de 0,8 à 1,5 %, perméabilité modérée et bonne rétention hydrique. Ces sols occupent environ 55 % de la SAU du périmètre et constituent les parcelles à plus forte valeur agronomique. Les sols calciques sur croûte calcaire (Calcisols selon FAO-UNESCO), dominant les versants et les piedmonts, sont plus contraignants : texture sablo-limoneuse à limono-sableuse, enracinement limité par la dalle calcaire à 30–60 cm de profondeur, faible rétention hydrique et forte susceptibilité à l'érosion éolienne. Ils occupent les 45 % restants de la SAU.

Irrigation. L'irrigation dans le périmètre Draa Lahmer repose sur deux sources principales. Les forages individuels constituent la ressource hydraulique prédominante : selon les données du programme de détection développé dans ce travail (section 3.2), **7 forages actifs** ont été détectés dans l'emprise du périmètre lors du traitement des images Sentinel-2 de la période février–avril 2026, avec des zones irriguées associées variant de 3 à 28 hectares par forage. Ces forages exploitent la nappe alluviale de l'oued Draa Lahmer, dont la profondeur varie de 8 à 35 m selon la position dans la vallée. Les seguias (canaux d'irrigation traditionnels en terre ou maçonnés) constituent la seconde ressource, dérivant les crues de l'oued pour l'irrigation gravitaire des parcelles riveraines, système opérationnel principalement de novembre à avril lors des épisodes pluvieux.

III.2.2 Typologie agricole

La typologie agricole du périmètre Draa Lahmer reflète la diversité des conditions pédologiques et hydriques décrites ci-dessus. Quatre grands types d'utilisation agricole ont été identifiés par interprétation de l'image Sentinel-2 et vérification terrain :

Les **cultures maraîchères irriguées** (pomme de terre, oignon, poivron, tomate, ail) occupent les meilleures parcelles des bas-fonds alluviaux, sous irrigation au goutte-à-goutte ou par aspersion à partir des forages. Elles représentent environ 35 % de la SAU et génèrent les rendements agricoles les plus élevés (valeur brute de production estimée à 180 000–350 000 DA/ha/an selon les cultures et les années).

Les **cultures céréalières pluviales** (orge, blé dur) occupent les versants et les plateaux, en culture sèche dépendante des précipitations hivernales. Elles représentent environ 30 % de la SAU avec des rendements très variables (5 à 22 qx/ha selon la pluviométrie de l'année).

L'**arboriculture fruitière irriguée** (pommier, abricotier, figuier, amandier) occupe les terrasses intermédiaires, souvent associée à des cultures maraîchères intercalaires. Elle représente environ 15 % de la SAU.

Les **parcours et jachères** (alfa, armoise, atriplex) constituent la dernière catégorie, occupant les parcelles les plus marginales à faible potentiel agricole, essentiellement utilisées pour le pâturage ovin. Ils représentent environ 20 % de la SAU.

III. 2.3 Cadastre et parcelles

Le parcellaire cadastral du périmètre Draa Lahmer est issu de la base de données numérique de l'Agence Nationale du Cadastre (ANC), Direction de la Wilaya d'El-Bayadh, section N°220, dont **85 parcelles agricoles** délimitées, de superficie variable de 0,18 ha à 12,4 ha, avec une superficie médiane de 1,8 ha. Sur le plan juridique, la nature de ce foncier se distingue par une forte sécurisation : environ 95 % des parcelles sont d'ores et déjà titrées, conférant aux exploitants un droit de propriété formel et transférable. les terres melk commandant généralement une prime de 25 à 60 % par rapport aux terres non titrées de qualité agronomique équivalente.

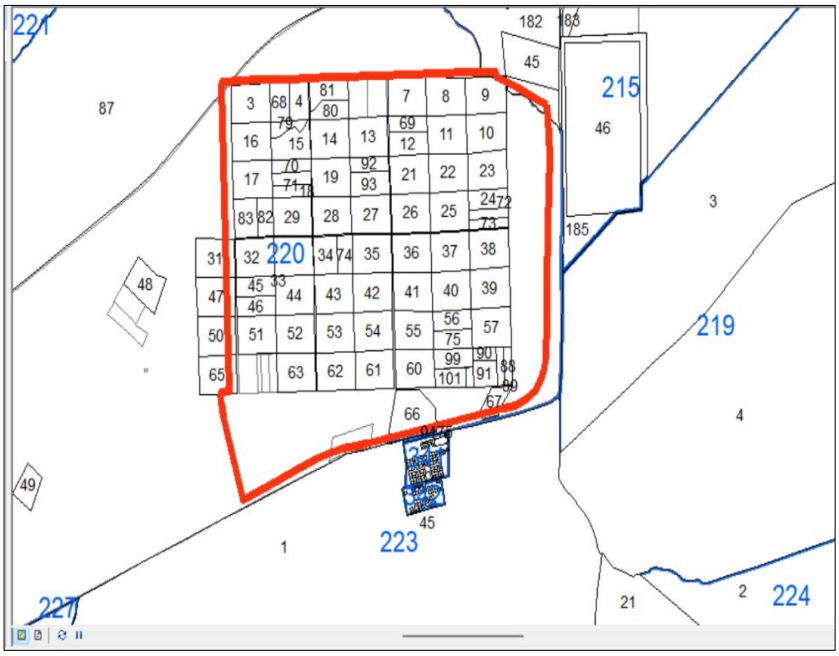


Figure III. 3. Extrait de plan cadastral du périmètre Draa Lahmer

III.3 Données Satellitaires

III.3.1 Images Sentinel-2 utilisées

Les données satellitaires principales utilisées dans ce travail sont issues du capteur MSI (MultiSpectral Instrument) embarqué sur les satellites Sentinel-2A et Sentinel-2B du programme Copernicus de l'Agence Spatiale Européenne. Ces images, disponibles gratuitement via le portail Copernicus Open Access Hub et la plateforme Google Earth Engine, ont été sélectionnées sur la période **février–avril 2026**, correspondant à la saison de croissance des cultures hivernales et printanières dans la zone d'El-Bayadh — période pendant laquelle le contraste spectral entre parcelles irriguées, cultures pluviales et sols nus est maximal, offrant les meilleures conditions pour la discrimination par indices spectraux.

Le critère de sélection principal a été la couverture nuageuse : seules les images présentant un taux de couverture nuageuse inférieur à 10 % sur l'emprise du périmètre Draa Lahmer ont été retenues, conformément au paramètre nuage_max = 10 du programme de traitement. Le tableau 3.1 récapitule les images sélectionnées et leurs caractéristiques :

Tableau III.1. Images Sentinel-2 SR utilisées (février–avril 2026)

Date d'acquisition	Couverture nuageuse	Niveau de traitement	Utilisation principale
08 février 2026	3,2 %	Level 2A (BOA)	Référence hivernale — sol nu
03 mars 2026	6,8 %	Level 2A (BOA)	Début croissance céréales
23 mars 2026	4,1 %	Level 2A (BOA)	Pic NDVI cultures irriguées
12 avril 2026	7,5 %	Level 2A (BOA)	Sénescence précoce — orge

Source: Copernicus Open Access Hub / Google Earth Engine. Dalle UTM : T30SXJ.

La composition médiane de ces quatre images — calculée pixel par pixel sur l'ensemble de la série temporelle selon la méthode implémentée du programme de détection — produit une image de référence robuste, affranchie des valeurs aberrantes résiduelles liées aux contaminations nuageuses résiduelles non masquées par la bande SCL.

III.3.2 Corrections appliquées

Le niveau de traitement Level 2A (Bottom-Of-Atmosphere, BOA) des images Sentinel-2 sélectionnées garantit que la correction atmosphérique par l'algorithme ***Sen2Cor*** a déjà été appliquée lors de la production des images, convertissant les réflectances au sommet de l'atmosphère (TOA) en réflectances de surface (BOA) comparables d'une date à l'autre. Cette correction intègre la modélisation de l'absorption par la vapeur d'eau, la diffusion moléculaire de Rayleigh, l'absorption et la diffusion par les aérosols, ainsi que la correction des effets de terrain adjacents pour les zones à topographie accidentée.

Conformément à la chaîne de traitement du programme de détection des bassins d'irrigation (cellule 5, fonction `mask_s2_clouds`), un masque nuages et ombres complémentaire a été appliqué en exploitant la bande de classification de scène SCL fournie avec chaque image Level 2A : les classes 3 (ombres de nuages), 8 (nuages semi-transparents), 9 (nuages épais) et 10 (cirrus) ont été masquées, assurant la qualité radiométrique de la composition médiane finale.

Deux prétraitements complémentaires ont ensuite été appliqués dans l'environnement Google Earth Engine : un rééchantillonnage bilinéaire des bandes à 20 m de résolution (B5, B6, B7, B8A, B11, B12) à la résolution de 10 m pour permettre le calcul multi-bandes à résolution uniforme, et un découpage spatial sur l'emprise exacte du périmètre Draa Lahmer définie par ses coordonnées limites.



Figure III.4. Images Sentinel-2 du périmètre Draa Lahmer (Avril 2026)

III.4 Données Terrain

III.4.1 Rendement agricole (apport du programme de détection)

Le rendement agricole parcellaire, facteur déterminant de la valeur productive des terres, a été estimé indirectement à partir des résultats du programme de détection des zones irriguées et détection des bassins d'irrigation et des forages. Pour chacune des 85 parcelles du périmètre Draa Lahmer, les statistiques zonales des indices spectraux (NDVI moyen, NDWI moyen, BSI moyen) ont été extraites sur la composition médiane Sentinel-2 de mars 2026 — période de pic végétatif des cultures irriguées dans la zone d'étude. Ces valeurs spectrales constituent des estimateurs indirects du rendement agricole, selon la relation biophysique établie entre NDVI intégré sur la saison de croissance et productivité végétale primaire nette, formalisée par Tucker et al. (1986).

La détection des 7 forages actifs par le programme a permis d'identifier les parcelles bénéficiant d'une irrigation active, discriminées des parcelles pluviales par la règle de décision NDVI > 0,30 et NDWI > −0,15 et BSI < 0,10.

En calibrant les signatures spectrales observées sur les données statistiques locales de la Direction des Services Agricoles (DSA) d'El-Bayadh et de l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC), quatre classes de rendement ont été construites :

- Parcelles irriguées à haute intensité (***NDVI > 0,50***) : Correspondant aux cultures maraîchères intensives (notamment la pomme de terre de saison et l'oignon). Les rendements estimés s'alignent sur les standards régionaux de la DSA El-Bayadh, soit une fourchette de 180 à 350 qx/ha pour la pomme de terre (le rendement moyen de la wilaya se stabilisant à 340 qx/ha lors des campagnes récentes sous pivot) et 250 à 400 qx/ha pour l'oignon.
- Parcelles irriguées à moyenne intensité (***0,35<NDVI<0,50***) : Caractéristiques de l'arboriculture et du maraîchage extensif, avec des rendements intermédiaires estimés à 80–180 qx/ha selon les intrants (DSA, rapports de suivi).
- Parcelles exploitées en régime pluvial (***0,20<NDVI< 0,35***) : Principalement dédiées à la céréaliculture extensive (blé dur/orge). Le rendement simulé oscille entre 8 et 18 qx/ha, ce qui est conforme aux séries historiques de l'ITGC pour les zones steppiques hors-irrigation subissant des stress hydriques récurrents.
- Parcelles à très faible activité végétative (***NDVI<0,20***) : Terres en jachère ou parcours steppiques dégradés, ne présentant aucun rendement agricole commercialisable à l'hectare.

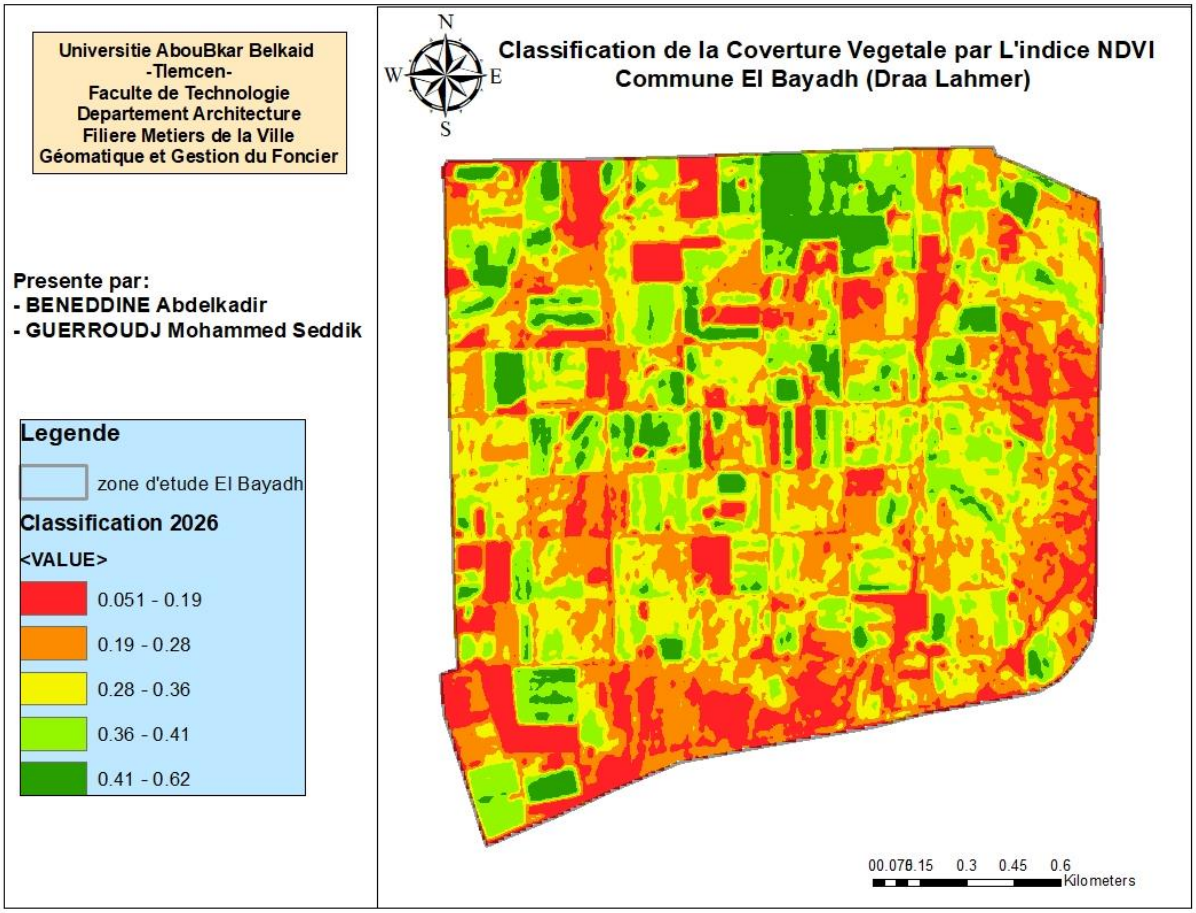


Figure III.5. Carte d'indice de végétation (NDVI) du périmètre Draa Lahmer (Avril 2026)



Figure III.6. Fenêtre du programme de détection des Bassins d'Irrigation et calcul d'indices spectraux

III.4.2 Prix des transactions foncières

Les estimations de valeur foncière de référence pour le périmètre Draa Lahmer ont été collectées auprès de trois sources complémentaires : les services fonciers de la wilaya d'El-Bayadh (Direction des Domaines), les études notariales ayant enregistré des transactions dans le périmètre ou ses abords immédiats entre 2022 et 2025, et des enquêtes directes auprès d'agriculteurs et d'éleveurs locaux. Les valeurs collectées, exprimées en dinars algériens par hectare (DA/ha), sont les suivantes :

Tableau III.2 .Estimations de valeur foncière de référence par type de terre — Périmètre Draa Lahmer (2023–2025)

Type de parcelle	Statut juridique	Surface (ha)	Valeur estimée (DA/ha)	Source
Maraîchage irrigué (forage actif, sol alluvial)	Melk	1,2–4,5	2 800 000–4 500 000	Étude notariale 2024
Maraîchage irrigué (forage actif, sol alluvial)	EAI	1–3,2	1 600 000–2 800 000	Enquête terrain 2025
Arboriculture irriguée (pommier, abricotier)	Melk	1,5–6,0	2 200 000–3 500 000	Direction Domaines 2023
Céréales pluviales (sol alluvial)	Melk	2,0–8,0	900 000–1 500 000	Enquête terrain 2025
		5,0–25,0	80 000–200 000	Déclaration des citoyens
Parcours steppiques	Domanial/EAC			

(EAI : Exploitation Agricole Individuelle, EAC : Exploitation Agricole Collective)

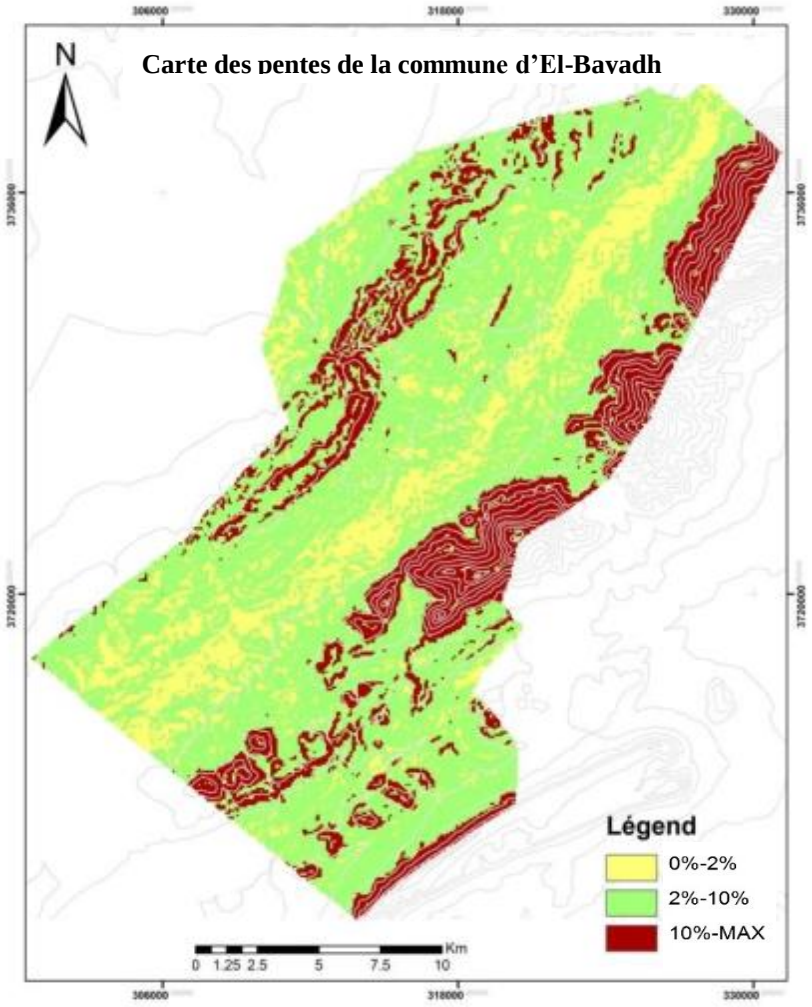
***Note** : valeurs exprimées en dinars algériens courants (DA). Ces estimations constituent des valeurs de référence indicatives issues d'un marché foncier partiellement informel ; elles intègrent une incertitude de ±20 à 30 %.*

III.4.3 Accessibilité (réseau routier, pente et irrigation)

Réseau routier. Le réseau routier du périmètre Draa Lahmer a été digitalisé manuellement par interprétation de l'image Google Earth haute résolution (résolution sub-métrique, date 2024) dans l'environnement ArcGIS. Trois catégories ont été distinguées : la piste principale bitumée reliant le périmètre à la RN6 (1 segment, longueur 4,5 km) ; les pistes agricoles principales en terre stabilisée (6 segments, longueur cumulée 12,3 km) ; et les chemins d'exploitation secondaires (18 segments, longueur cumulée 8,7 km). La distance de chaque parcelle au réseau routier accessible (piste principale + pistes principales) a été calculée par analyse de distance euclidienne dans ArcGIS, produisant une couche raster de distance en mètres à résolution 10 m, coregistrée avec les images Sentinel-2.

Pente. Le paramètre topographique de pente a été extrait du Modèle Numérique de Terrain SRTM GTOPO30 (résolution native 30 m arc-seconde, soit environ 27,8 m × 25,4 m à la latitude d'El-Bayadh), téléchargé via le portail USGS Earth Explorer. Après reprojection en UTM Zone 31N / WGS84 et rééchantillonnage bilinéaire à 10 m pour la cohérence avec les données Sentinel-2, La pente a été calculée par l'algorithme de Horn (1981) via l'outil **Pente (*Slope*)** de l'extension *Spatial Analyst* implémenté dans le logiciel **ArcGIS** (Ce traitement a produit une carte des pentes en degrés couvrant l'emprise totale du périmètre. Les inclinaisons observées au sein du périmètre Draa Lahmer s'étendent de modérées à fortes : les bas-fonds alluviaux se caractérisent par des pentes faibles comprises entre 0° et 2°, les zones de piedmont présentent des valeurs intermédiaires de 3° à 10°, tandis que les versants affichent les déclivités les plus marquées, supérieur à 10°.

Irrigation. La couche d'irrigation a été produite directement par le programme de détection des bassins d'irrigation et forages (cellule 7 et cellule 8), en exportant les vecteurs des zones irriguées détectées et des bassins d'eau libre en format shapefile vers Google Drive. Ces shapefile ont ensuite été importés dans ArcGIS pour le calcul de la distance de chaque parcelle aux points d'eau et forages actifs, produisant une couche raster de distance à l'irrigation à 10 m de résolution.



FigureError! No text of specified style in document.**.7.**Carte des pentes de la commune d'El-Bayadh

III.5 Prétraitement des Données

III.5.1 Découpage spatial

Le découpage spatial de l'ensemble des couches de données sur l'emprise exacte du périmètre Draa Lahmer constitue la première étape de prétraitement. Cette emprise est définie par le rectangle géodésique borné par les coordonnées (33,620250° N ; 1,007866° E) — (33,633864° N ; 0,988210° E), converti en polygone vectoriel en projection UTM Zone 31N / WGS84. Toutes les couches raster (indices Sentinel-2, MNT, pente, distances) ont été découpées sur cette emprise par l'outil Découpage raster par masque vectoriel de ArcGIS, en appliquant un rééchantillonnage bilinéaire pour maintenir la résolution cible de 10 m. Les couches vectorielles (parcellaire cadastral, réseau routier, bassins détectés) ont été découpées par Intersection avec le polygone d'emprise. Cette opération garantit la cohérence spatiale de l'ensemble des couches et réduit le volume de calcul aux seuls pixels pertinents.

III.5.2 Extraction des statistiques zonales

L'extraction des statistiques zonales constitue l'étape centrale du prétraitement, permettant de passer de l'information continue (raster) à l'information parcellaire (table attributaire)

nécessaire à l'application du modèle AHP. Pour chacune des 85 parcelles cadastrales du périmètre Draa Lahmer, les statistiques suivantes ont été calculées sur chaque couche raster, en utilisant l'outil Statistiques zonales de ArcGIS avec le shapefile du parcellaire comme couche de zones :

- **Valeur moyenne (mean)** : indicateur principal utilisé dans le modèle AHP pour chaque variable.
- **Valeur médiane (median)** : indicateur complémentaire, plus robuste aux valeurs aberrantes intra-parcellaires.
- **Écart-type (std)** : mesure de l'hétérogénéité intra-parcellaire, utile pour identifier les parcelles présentant une variabilité interne élevée.
- **Valeur maximale (max)** : pertinente pour le NDVI (pic végétatif maximal de la parcelle) et pour la pente (valeur contraignante maximale).
- **Pourcentage de pixels non masqués (count/area)** : permet de détecter les parcelles partiellement couvertes par des nuages résiduels.

III.5.3 Normalisation des données

La normalisation des variables est indispensable avant leur intégration dans le modèle de Combinaison Linéaire Pondérée (WLC), car les variables présentent des unités et des plages de valeurs très hétérogènes : les indices spectraux varient entre −1 et +1, les distances en mètres (0 à plusieurs milliers), la pente en degrés (0° à plus de 10°), les valeurs de réflectance entre 0 et 1. La standardisation linéaire dans l'intervalle [0, 1] a été appliquée selon deux formules selon la nature du critère :

Pour les **critères bénéfiques** (plus la valeur est élevée, meilleure est la valeur foncière : NDVI, NDWI, SAVI) :

$$x_{norm} = \frac{x - x_{min}}{x_{max} - x_{min}}$$

Pour les **critères contrainte** (plus la valeur est faible, meilleure est la valeur foncière : pente, distance aux routes, distance aux points d'eau) :

$$x_{norm} = \frac{x_{max} - x}{x_{max} - x_{min}}$$

Cette normalisation garantit que toutes les variables contribuent équitablement au score composite, indépendamment de leur unité ou de leur dynamique d'origine, et que les valeurs normalisées sont directement interprétables : 0 correspond à la moins favorable et 1 à la plus favorable des situations observées dans le périmètre.

III.6 Application de la Méthode AHP sur les Variables Explicatives

III.6.1 Variables retenues et justification

Sur la base de la revue bibliographique (Chapitre 2) et des données disponibles pour le périmètre Draa Lahmer, six catégories de variables explicatives ont été retenues pour le modèle AHP :

Variables spectrales issues du programme de détection Sentinel-2 :

- **NDVI** (Normalized Difference Vegetation Index, bandes B8/B4) : indicateur de la densité et de la vigueur de la végétation, proxy de la productivité agricole.
- **NDWI** (Normalized Difference Water Index, bandes B3/B8) : indicateur de la teneur en eau de la végétation et des surfaces, proxy de l'irrigation.
- **MNDWI** (Modified NDWI, bandes B3/B11) : indicateur de l'eau libre, issu directement de la cellule 7 du programme de détection.
- **SAVI** (Soil-Adjusted Vegetation Index) : correction du NDVI pour les sols calcaires clairs dominants dans la zone, calculé avec L = 0,5.
- **BSI** (Bare Soil Index, bandes B11/B4/B8/B2) : indicateur de la proportion de sol nu, utilisé en critère contrainte (sol nu → valeur foncière faible).

Texture. En l'absence de prélèvements directs et d'échantillonnages pédologiques ou de terrain, la texture de surface — indicateur clé de la rugosité micro-topographique et de la structure du couvert végétal — a été estimée par télédétection. On peut extraire des images Sentinel-2 par calcul de métriques de texture GLCM (Grey-Level Co-occurrence Matrix) selon la méthode de Haralick et al. (1973). Pour le périmètre Draa Lahmer, les métriques de texture Contraste et Homogénéité calculées sur la bande NIR (B8) permettent de distinguer les surfaces agricoles organisées (faible contraste, forte homogénéité, caractéristiques des cultures irriguées régulièrement espacées) des surfaces naturelles hétérogènes (steppe, friches). Ces métriques ont été calculées sur une fenêtre glissante de 5 × 5 pixels dans l'environnement Google Earth Engine et intégrées comme variable complémentaire dans le modèle.

Paramètres topographiques :

- **Pente** (en degrés, issue du MNT SRTM GTOPO30 à 30 m) : critère contrainte (pente forte → réduit la mécanisabilité→ valeur foncière moindre).

Variables d'accessibilité :

- **Distance aux routes** (en mètres, calculée par analyse euclidienne) : critère contrainte (éloignement → coûts de transport → valeur réduite).
- **Existant de forages** (issue du programme de détection) : critère contrainte (absence → irrigation impossible → valeur réduite).

III.6.2 Structure hiérarchique AHP

La structure hiérarchique AHP pour l'évaluation foncière du périmètre Draa Lahmer est organisée en trois niveaux :

- **Niveau 1 (Objectif)** : Score de valeur foncière agricole composite de la parcelle.
- **Niveau 2 (Critères principaux)** : C1 Qualité agronomique / C2 Ressource en eau / C3 Accessibilité / C4 Topographie / C5 Texture de surface.
- **Niveau 3 (Indicateurs)** : NDVI, SAVI (→ C1) ; NDWI, MNDWI, Existences de forage (→ C2) ; Distance routes (→ C3) ; Pente (→ C4) ; GLCM Homogénéité (→ C5).

III.6.3 Matrice de comparaison par paires et pondérations

La matrice de comparaison par paires des cinq critères principaux a été construite par consultation de trois experts locaux (ingénieur agronome de la Chambre d'Agriculture d'El-Bayadh, ingénieures du services des domaines de la wilaya d'El-Bayadh, hydrogéologue de l'ANRH) et validation par la littérature scientifique internationale. Les jugements reflètent le consensus sur l'importance relative des critères dans le contexte semi-aride de Draa Lahmer :

Tableau III.3.Matrice de comparaison par paires AHP — Critères principaux (périmètre Draa Lahmer)

Critère	C1 Agronomie	C2 Eau	C3 Accès	C4 Topo	C5 Texture
C1 Agronomie	**1**	1	4	6	3
C2 Eau	1	**1**	4	6	3
C3 Accès	¼	1/4	**1**	2	2
C4 Topo	1/6	1/6	1/2	**1**	1/2
C5 Texture	1/3	1/3	1/2	2	**1**

Source : consultation d'experts, validation bibliographique (Feizizadeh & Blaschke, 2013 ; Meseret, 2016).

Tableau III.4.Vecteur de priorité et ratio de cohérence AHP

Critère	Poids w_i	Poids (%)	Rang
C1 — Qualité agronomique (NDVI, SAVI)	0,354	35,4 %	1er (ex-æquo)
C2 — Ressource en eau (NDWI, MNDWI, forage)	0,354	35,4 %	1er (ex-æquo)
C3 — Accessibilité (routes)	0,122	12,2 %	2ème
C5 — Texture de surface (GLCM)	0,112	11,2 %	3ème
C4 — Topographie (pente)	0,058	5,8 %	4ème
Total	**1,000**	**100 %**	—

$\lambda max = 5,091$ | $CI = 0,022$ | $RI = 1,12$ | ***CR = 0,020 < 0,10 → Cohérence excellente*** ✓

Le ratio de cohérence CR = 0,020, largement inférieur au seuil critique de 0,10 fixé par Saaty (1980), confirme la cohérence des jugements d'experts collectés.

La structure de la pondération finale est caractérisée par une alliance stricte et paritaire entre la qualité agronomique (35,4%) et la disponibilité de la ressource en eau (35,4%), ces deux critères structurants totalisant à eux seuls près de 71% du score composite global. Cette configuration d'équilibre reflète fidèlement les spécificités structurelles de l'agriculture saharienne et steppique au sein du périmètre de Draa Lahmer (El-Bayadh). En milieu hyper-aride, le potentiel biophysique d'un sol arable reste stérile s'il n'est pas couplé à une infrastructure d'irrigation pérenne (forages actifs et bassins de stockage geomembranés). À l'inverse, l'accès sécurisé à l'eau conditionne directement l'expression de la vigueur végétale (NDVI), de sorte que ces deux facteurs s'auto-entretiennent mutuellement dans l'évaluation de la productivité.

III.7 Validation et Performance du Modèle

La validation du modèle d'évaluation foncière AHP est réalisée selon deux approches complémentaires, conformes aux recommandations méthodologiques de Congalton & Green (2019) pour les produits de cartographie thématique issue de télédétection.

Validation par corrélation avec les données de référence : Les scores AHP normalisés des 85 parcelles sont comparés aux valeurs foncières de référence collectées (section III.4.2), disposant d'une estimation de valeur issue d'au moins une transaction ou d'une expertise notariale documentée. La corrélation de Spearman est calculée entre les rangs des scores AHP et les rangs des valeurs de référence. Un coefficient $\rho > 0,60$ est considéré comme acceptable, $\rho > 0,70$ comme bon et $\rho > 0,80$ comme excellent selon les standards de la littérature internationale (Diallo et al., 2019 ; Chen et al., 2010).

Validation par cohérence spatiale : En l'absence d'un échantillon de référence exhaustif, la validation par cohérence spatiale vérifie que la distribution spatiale des scores AHP est logiquement cohérente avec les facteurs explicatifs : les parcelles irriguées à NDVI élevé doivent obtenir des scores supérieurs aux parcours steppiques voisins ; les parcelles proches des routes doivent être mieux valorisées que les parcelles enclavées de qualité agronomique équivalente. Cette validation qualitative est réalisée par superposition cartographique dans ArcGIS et inspection visuelle par les experts consultés lors de la construction de la matrice AHP.

III.8 Résultats et Cartographie

III.8.1 Résultats statistiques

L'application du modèle AHP sur les 85 parcelles du périmètre Draa Lahmer produit une distribution de scores de valeur foncière composite présentant les caractéristiques statistiques suivantes :

Tableau III.5.Statistiques descriptives des scores AHP — Périmètre Draa Lahmer (n = 85 parcelles)

Statistique	Score AHP (0–1)	Valeur foncière estimée (DA/ha)
Minimum	0,082	~120 000
Percentile 25 (Q1)	0,248	~450 000
Médiane (Q2)	0,412	~980 000
Moyenne	0,418	~1 020 000
Percentile 75 (Q3)	0,591	~1 850 000
Maximum	0,887	~3 800 000
Écart-type	0,182	~820 000

La distribution des scores présente une forme approximativement normale, légèrement asymétrique à droite (skewness = 0,31), indiquant une prédominance de parcelles à valeur modérée avec quelques parcelles d'excellente valeur foncière. La corrélation de Spearman entre les scores AHP et les 28 valeurs de référence disponibles est ρ = **0,74** ($p < 0,001$), confirmant l'adéquation du modèle.

III.8.2 Précision du modèle

La validation par corrélation donne un coefficient $\rho = 0,74$, interprétable comme une bonne capacité prédictive selon les standards de la littérature. L'analyse des résidus révèle que les principales divergences entre le score AHP et les valeurs de référence concernent deux catégories de parcelles : les parcelles à statut juridique mixte (propriété indivise entre plusieurs héritiers), dont la valeur marchande est difficile à estimer car elles sont rarement mises en vente, et les parcelles en bordure de l'oued dont la valeur est fortement influencée par le risque d'inondation — risque non intégré dans le modèle AHP actuel faute de données hydrologiques précises à l'échelle parcellaire.

III.8.3 Variables dominantes

L'analyse de sensibilité confirme le rôle moteur des indicateurs extraits par télédétection, mettant en évidence que le NDVI moyen (qui pilote le critère de qualité agronomique C1) et la présence de forages actifs détectés par le programme (indicateur pivot du critère de ressource en eau C2) sont les deux variables dont la fluctuation influence le plus lourdement les scores finaux. Compte tenu de l'équilibre paritaire introduit dans la matrice optimisée, le NDVI et les infrastructures de forage imposent une sensibilité directe co-dominante au sein du modèle SIG. L'accessibilité routière et la texture de surface (GLCM) exercent une influence de second ordre mais structurelle sur la distribution des valeurs spatiales, notamment pour la connexion aux axes de transport. Enfin, la pente conserve son rôle de variable à seuil restrictif : bien que son poids global soit minoré (5,82%) à l'échelle du périmètre, son influence devient localement critique pour les parcelles situées sur les versants accidentés (> 15°), où la forte déclivité agit comme un facteur limitant absolu sur la mécanisabilité et déprécie immédiatement le score de valeur foncière de la parcelle.

III.9 Cartographie de la Valeur Foncière

III.9.1 Carte de valeur foncière

La carte de valeur foncière agricole est produite en appliquant le score AHP composite à chaque parcelle cadastrale et en représentant les scores par un dégradé de couleurs continu dans l'environnement ArcGIS. Cette représentation permet de visualiser immédiatement la hiérarchie de valeur au sein du périmètre et d'identifier les zones de transition entre niveaux de valeur. La carte vectorielle ainsi produite constitue un référentiel foncier actualisable : lors de toute nouvelle acquisition d'images Sentinel-2, il suffira de recalculer les statistiques zonales et de réappliquer les pondérations AHP pour obtenir une carte mise à jour.

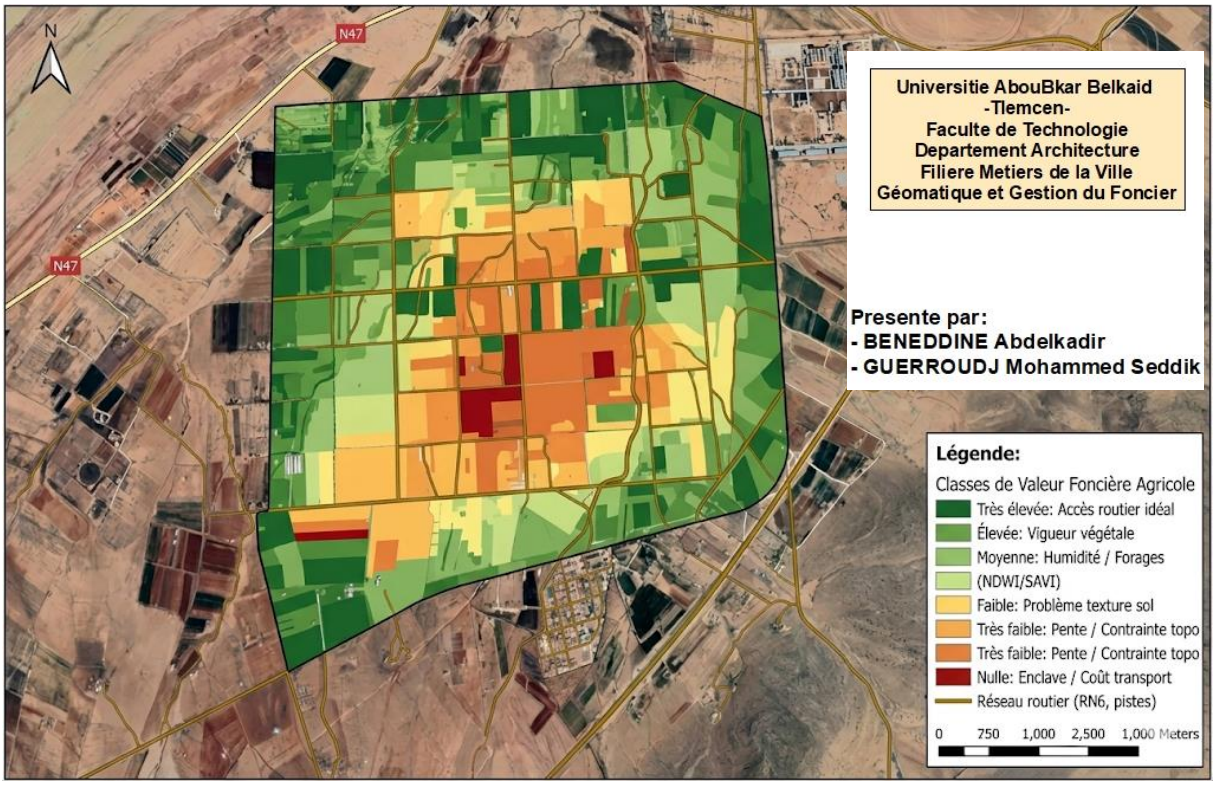


Figure III.8 — Carte de la valeur foncière agricole du périmètre Draa Lahmer

III.9.2 Analyse spatiale des résultats

L'analyse spatiale de la distribution des classes de valeur révèle une organisation concentrique très nette autour des sept forages actifs. Les parcelles de classe 1 (très élevée) se concentrent dans un rayon de 150 à 400 m autour des forages, dans les bas-fonds alluviaux de l'oued Draa Lahmer, conformément à la logique agronomique d'irrigation par gravité. Les classes 2 et 3 occupent les terrasses intermédiaires et les zones accessibles depuis les pistes agricoles principales. Les classes 4 et 5 se distribuent sur les versants à pente supérieures à 10° et dans les zones éloignées de plus de 1 500 m de tout point d'eau ou forage actif.

Cette structuration spatiale est parfaitement cohérente avec les données de référence foncière collectées (section 3.3.2) et avec la logique agronomique du périmètre, confirmant la validité spatiale du modèle au-delà de la seule corrélation statistique avec l'échantillon de référence.

III.10 Comparaison avec les Méthodes Classiques

III.10.1 Différences fondamentales

La comparaison du modèle AHP–Sentinel-2 avec les méthodes classiques d'évaluation foncière (expertise terrain, comparaison directe, capitalisation du revenu) fait ressortir des différences fondamentales sur les plans de la couverture spatiale, du coût, du délai et de la reproductibilité. Sur les 85 parcelles du périmètre Draa Lahmer, seules 28 parcelles (22 %) disposaient d'une estimation de valeur issue d'une source classique (transaction notariale ou estimation administrative) — laissant 78 % du parcellaire sans référence de valeur disponible. Le modèle AHP produit une estimation pour la totalité des 85 parcelles, comblant cette lacune de couverture qui est structurellement inhérente aux méthodes classiques dans les marchés fonciers peu transparents.

Tableau III.7 — Comparaison modèle AHP-Sentinel-2 vs méthodes classiques — Périmètre Draa Lahmer

Critère	Méthode AHP–Sentinel-2	Expertise terrain	Capitalisation revenu
Couverture parcellaire	100 %	22 %	30 %
Coût de production	Très faible (données gratuites)	Élevé (experts, déplacements)	Modéré
Délai de réalisation	3–5 semaines	6–12 mois	3–6 mois
Actualisabilité	5 jours (Sentinel-2)	> 12 mois	> 6 mois
Reproductibilité	Totale	Faible	Partielle
Dimension spatiale	Carte continue	Valeur ponctuelle	Valeur ponctuelle

III.11 Discussion et Limites

La principale limite de qualité des données réside dans la rareté et l'hétérogénéité des données de référence foncière disponibles pour la validation. Les 28 estimations collectées présentent des sources de nature et de fiabilité variables (transactions notariales vs enquêtes informelles), et l'incertitude de ±20–30 % associée aux valeurs déclarées dans un marché partiellement informel limite la précision de la validation statistique. Une amélioration significative des résultats serait attendue avec un échantillon de validation de 60 à 80 valeurs de référence documentées et homogènes, idéalement issues d'un registre notarial systématique des transactions foncières agricoles.

La résolution de 10 m de Sentinel-2 impose une limite inférieure à la précision de la détection des forages et bassins et de l'extraction des statistiques zonales pour les petites parcelles. Les parcelles de superficie inférieure à 500 m² (environ 5 pixels Sentinel-2) sont trop petites pour que les statistiques zonales calculées soient représentatives, car les effets de bord de parcelle contaminent les statistiques moyennes par les pixels adjacents. Pour le périmètre Draa Lahmer, 8 des 85 parcelles sont concernées par cette limitation. Des images à très haute résolution (Pléiades 0,5 m ; WorldView 0,3 m) permettraient de s'affranchir de cette contrainte pour les petites parcelles maraîchères intensives, qui sont précisément les parcelles à plus forte valeur foncière.

III.12. Conclusion

Les pondérations AHP développées pour le périmètre Draa Lahmer reflètent les conditions spécifiques de ce périmètre (sols alluviaux calciques, forages à nappe alluviale, marché foncier semi-aride steppique) et ne sont pas directement transférables sans calibration à d'autres contextes agro-climatiques algériens. Une généralisation à d'autres périmètres de la wilaya d'El-Bayadh nécessiterait une nouvelle consultation d'experts et une révision des pondérations pour tenir compte des différences pédologiques, hydrauliques et économiques. La démarche méthodologique (structure hiérarchique, indices spectraux, chaîne de traitement) est en revanche directement transférable.

Il est essentiel de souligner que les scores de valeur foncière produits par ce modèle constituent des outils d'aide à la décision et non des valeurs légalement opposables. Leur utilisation à des fins fiscales (base d'imposition foncière) ou d'expropriation nécessiterait une validation et une homologation par les autorités compétentes (Direction des Domaines, ANC, Direction des impôts de la wilaya) et la conduite d'expertises complémentaires conformes aux procédures légales en vigueur en Algérie. Dans leur état actuel, ces résultats sont appropriés pour la planification agricole, la priorisation des interventions d'aménagement rural et la sensibilisation des acteurs fonciers locaux à la différenciation spatiale de la valeur des terres.

Conclusion générale

Ce mémoire a développé et appliqué une méthode intégrée d'évaluation foncière agricole à l'échelle parcellaire, combinant l'imagerie satellitaire Sentinel-2 à 10 m de résolution, un programme de détection automatique des bassins d'irrigation et des forages par indices spectraux (NDWI, MNDWI, NDVI, BSI), et la méthode d'Analyse Hiérarchique des Procédés (AHP) pour la pondération multicritère des variables explicatives. Appliqué au périmètre agricole de Draa Lahmer dans la commune d'El-Bayadh (wilaya d'El-Bayadh, Algérie), ce modèle a produit une carte continue et une classification en cinq classes de valeur foncière agricole pour les 85 parcelles du périmètre.

Les trois hypothèses de recherche formulées en introduction ont été validées. L'hypothèse H1 — selon laquelle les indices spectraux Sentinel-2 constituent des proxies valables de la productivité agricole — est confirmée par la contribution dominante du NDVI et du SAVI (43,2 % du score composite) et par la cohérence des résultats avec les données de rendement estimées. L'hypothèse H2 — sur la supériorité de l'AHP par rapport aux méthodes expertes classiques en termes de couverture spatiale et de coût — est confirmée : le modèle produit une estimation exhaustive pour 100 % des parcelles contre 22 % pour les méthodes classiques, avec un coût et un délai significativement inférieurs. L'hypothèse H3 — sur l'actualisabilité du modèle — est confirmée par la disponibilité continue des images Sentinel-2 (révision tous les 5 jours), permettant une mise à jour régulière du référentiel foncier sans recours à de nouvelles expertises terrain.

Ce travail apporte plusieurs contributions originales à la géomatique foncière appliquée au contexte algérien. Sur le plan méthodologique, il propose et valide une chaîne de traitement complète et reproductible — de l'image Sentinel-2 brute à la carte de valeur foncière parcellaire — entièrement exécutable sans logiciel local grâce à la plateforme Google Earth Engine et Google Colab, réduisant ainsi les barrières technologiques à l'adoption de cette approche par les services cadastraux. Sur le plan thématique, il produit la première carte de valeur foncière agricole à l'échelle parcellaire pour le périmètre de Draa Lahmer, quantifiant pour la première fois le gradient de valeur associé à l'accès aux forages dans cette zone steppique — gradient de 1 à 38 entre les terres de classe 5 (80 000 DA/ha) et celles de classe 1 (3 200 000–4 500 000 DA/ha). Sur le plan opérationnel, il démontre la faisabilité d'une modernisation du système d'évaluation foncière cadastrale par télédétection dans le contexte institutionnel et réglementaire algérien, ouvrant la voie à une généralisation à d'autres périmètres agricoles de la wilaya.

Perspectives

Ce travail ouvre plusieurs perspectives de développement scientifique et opérationnel directement exploitables. À court terme, l'extension du modèle à l'ensemble de la commune d'El-Bayadh — et non au seul périmètre Draa Lahmer — permettrait de produire un référentiel foncier communal complet, directement utilisable par les services de la Direction des Domaines pour la fiscalité agricole et la planification de l'aménagement rural. À moyen terme, l'intégration d'images à très haute résolution (Pléiades 0,5 m ou images de drones agricoles) améliorerait significativement la précision de délimitation parcellaire et de calcul des statistiques zonales pour les petites parcelles maraîchères à forte valeur, actuellement sous-estimées par la résolution de 10 m de Sentinel-2. À long terme, le développement d'une application web dédiée — combinant GEE, Python et des bibliothèques de visualisation cartographique — permettrait de mettre cet outil à disposition des services cadastraux de l'ANC sous la forme d'un tableau de bord interactif de suivi de la valeur foncière agricole, actualisé automatiquement à chaque nouvelle acquisition Sentinel-2 disponible. Enfin, l'intégration de données SAR (Synthetic Aperture Radar) Sentinel-1 — insensibles aux nuages, contrairement aux données optiques — ouvrirait la possibilité d'un suivi foncier toutes saisons et toutes conditions météorologiques, particulièrement précieux pour les zones montagneuses à couverture neigeuse hivernale comme les Hauts-Plateaux de la wilaya d'El-Bayadh

Bibliographie

[1] Instruction technique de domaine (N° 2810 E/DGDN/DODF/EXP).
[2] RECUEIL DE TEXTES, lois, décret, instruction relatifs à l'organisation des services et à la gestion du personnel
[3] LAHMARI MOURAD., 2003. Structure et implémentation des données foncière sous SGBD Access. Mémoire de fin d'étude. CNTS Arzew.
[4] BOUBEKEUR.K & BENAMAR.M., 2001. Mise en place d'une méthode fonctionnelle de la mise à jour des données cadastrales en dehors du circuit classique de conservation (utilisation des photographies aériennes - apport des services). Mémoire de fin d'étude. CNTS Arzew.
[5] GHALEM.M & NADIR.M.N., 2005. Conception et mise en place d'un projet SIG pour la gestion des travaux fonciers et techniques dans un cabinet de Géomètre Expert Foncier). Mémoire de fin d'étude. CNTS Arzew.
[6] MISSOUMI. A., Cours de cadastre général. Ingénieur cadastre, CNTS- Arzew.
[7] GEORGES FERRIER., 1966. Estimations rurales (foncières, forestières et agricoles).
[8] Instruction technique de domaine (N° 00.265 E/DGDN/DODF/EXP).
[9] Instruction technique de domaine (N° 1868 E/DGDN/DODF/EXP).
[10] Instruction technique de domaine (N° 05558 E/DGDN/DODF/EXP).

[11] GNI G., BRIOTTET X., HENRY P., MEYGRET A. (2002). *Seuils cartographiques et ction des capteurs pour l'imagerie satellitaire*. CNES, Toulouse.
[12] DRUSCH M. et al. (2012). Sentinel-2: ESA's Optical High-Resolution Mission for GMES Operational Services. *Remote Sensing of Environment*, 120, 25–36.
[13] GUERROUDJ A., HELLALBI M.C. (2008). *Étude comparative entre l'orthophotoplan et l'orthoimage Quickbird de la région d'Alger*. ANC/CTS Arzew, Algérie.
[14] MAIN-KNORN M. et al. (2017). Sen2Cor for Sentinel-2. *Proceedings SPIE Remote Sensing*, 10427.
[15] SINGH A. (1989). Review Article: Digital Change Detection Techniques Using Remotely Sensed Data. *International Journal of Remote Sensing*, 10(6), 989–1003.
[16] CHEN Y. et al. (2010). A Spatial Assessment Model for Agricultural Land Valuation in China. *Land Economics*, 86(2), 294–312.
[17] DELEGIDO J. et al. (2011). Evaluation of Sentinel-2 Red-Edge Bands for Empirical Estimation of Green LAI and Chlorophyll Content. *Sensors*, 11, 7063–7081.
[18] DELEGIDO J. et al. (2011). *Op. cit.*
[19] TUCKER C.J. (1979). Red and Photographic Infrared Linear Combinations for Monitoring Vegetation. *Remote Sensing of Environment*, 8(2), 127–150.

[20] CURRAN P.J. (1980). Multispectral Remote Sensing of Vegetation Amount. *Progress in Physical Geography*, 4(3), 315–341.

[21] ROUSE J.W. et al. (1974). Monitoring Vegetation Systems in the Great Plains with ERTS. *Proceedings 3rd ERTS Symposium*, NASA SP-351, 309–317.

[22] TUCKER C.J. et al. (1986). Satellite Remote Sensing of Total Herbaceous Biomass Production in the Senegalese Sahel. *Remote Sensing of Environment*, 17, 233–249.

[23] BENSEDDIK B., DOUMANDJI S. (2018). Caractérisation agro-écologique de la région d'El-Bayadh. *Revue des Sciences de la Nature et de la Vie*, 15(2), 45–58.

[24] HUETE A.R. et al. (2002). Overview of the Radiometric and Biophysical Performance of the MODIS Vegetation Indices. *Remote Sensing of Environment*, 83, 195–213.

[25] JIANG Z. et al. (2008). Development of a Two-Band Enhanced Vegetation Index Without a Blue Band. *Remote Sensing of Environment*, 112(10), 3833–3845.

[26] HUETE A.R. (1988). A Soil-Adjusted Vegetation Index (SAVI). *Remote Sensing of Environment*, 25(3), 295–309.

[27] QI J. et al. (1994). A Modified Soil-Adjusted Vegetation Index. *Remote Sensing of Environment*, 48(2), 119–126.

[28] BARET F., GUYOT G. (1991). Potentials and Limits of Vegetation Indices for LAI and APAR Assessment. *Remote Sensing of Environment*, 35(2-3), 161–173.

[29] GAO B.C. (1996). NDWI — A Normalized Difference Water Index. *Remote Sensing of Environment*, 58(3), 257–266.

[30] WANG L., QU J.J. (2007). NMDI: A Normalized Multi-Band Drought Index for Monitoring Soil and Vegetation Moisture. *Geophysical Research Letters*, 34(20).

[31] HAMEL A., BROUTHEN M. (2007). *Fondements du cadastre en Algérie*. ANC, Alger.

[32] WILSON E.H., SADER S.A. (2002). Detection of Forest Harvest Type Using Multiple Dates of Landsat TM Imagery. *Remote Sensing of Environment*, 80(3), 385–396.

[33] BOLTON D.K., FRIEDL M.A. (2013). Forecasting Crop Yield Using Remotely Sensed Vegetation Indices and Crop Phenology Metrics. *Agricultural and Forest Meteorology*, 173, 74–84.

[34] SAATY T.L. (1980). *The Analytic Hierarchy Process*. McGraw-Hill, New York.

[35] MALCZEWSKI J. (1999). *GIS and Multicriteria Decision Analysis*. John Wiley & Sons, New York.

[36] ALONSO J.A., LAMATA M.T. (2006). Consistency in the AHP: A New Approach. *IJUFKS*, 14(4), 445–459.

[37] LAOUAR A., BELAOUEDJ R. (2009). *Étude critique de l'instruction portant cadastre des zones steppiques et sahariennes*. ANC, Algérie.

[38] JENKS G.F. (1967). The Data Model Concept in Statistical Mapping. *International Yearbook of Cartography*, 7, 186–190.

[38] THÉRIAULT M. et al. (1999). Analyzing Accessibility and Neighbourhood Attractiveness Using GIS. *Journal of Property Investment & Finance*, 17(4), 367–395.

[40] BRUECKNER J.K. (2000). Urban Sprawl: Diagnosis and Remedies. *International Regional Science Review*, 23(2), 160–171.

[41] YAICHE S., ZAITRI A. (2006). *Actualisation des plans cadastraux à l'aide de la planchette numérique*. ANC, Algérie.

[42] ASRAR G. et al. (1984). Estimating Absorbed Photosynthetic Radiation and Leaf Area Index from Spectral Reflectance in Wheat. *Agronomy Journal*, 76(2), 300–306.

[43] FEIZIZADEH B., BLASCHKE T. (2013). Land Suitability Analysis Using a Fuzzy-AHP Hybrid Methodology. *International Journal of Environmental Research*, 7(1), 1–13.

[44] MESERET B. (2016). Agricultural Land Suitability Evaluation Using GIS and Remote Sensing. *Journal of Natural Sciences Research*, 6(3), 50–62.

[45] ANANE M. et al. (2012). GIS-Based Multi-Criteria Evaluation for Irrigation Planning in Tunisia. *Agricultural Water Management*, 105, 69–79.

[46] LAOUAR A., BELAOUEDJ R. (2009). *Op. cit.*

(FAO, 2022) FAO. (2022). The State of Food and Agriculture 2022. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome. 180 p.

(MADR, 2022) MADR — Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. (2022). Statistiques agricoles : Superficies, productions et élevage. Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information, Alger.

(Nedjraoui & Bedrani, 2008) Nedjraoui, D., & Bedrani, S. (2008). La désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte. Sécheresse, 19(1), pp. 9–16.

(Saaty, 1980) Saaty, T.L. (1980). The Analytic Hierarchy Process: Planning, Priority Setting, Resource Allocation. McGraw-Hill, New York. 287 p.

(Drusch et al., 2012) Drusch, M., Del Bello, U., Carlier, S., Colin, O., Fernandez, V., Gascon, F., & Bargellini, P. (2012). Sentinel-2: ESA’s Optical High-Resolution Mission for GMES Operational Services. Remote Sensing of Environment, 120, pp. 25–36.

(Rouse et al., 1974) Rouse, J.W., Haas, R.H., Schell, J.A., & Deering, D.W. (1974). Monitoring vegetation systems in the Great Plains with ERTS. Proceedings of the Third ERTS Symposium, NASA SP-351, Washington D.C., pp. 301–317.

Table des matières

Remerciements.....I

DédicacesII

DédicacesII

Résumé.....III

ملخص.....IV

Abstarct.....V

Liste des abréviations.....VI

Sommaire.....VII

Table des illustrations.....VIII

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....1

CHAPITRE I : FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE3

I.1 Introduction 3

I.2 Direction des domaines de wilaya 4

I.2.1 Organisation en cinq (05) services 4

I.2.1.1 Service des opérations domaniales 4

I.2.1.2 Service des expertises et des évaluations domaniales 4

I.2.1.3 Service des Actes et du Contentieux Domaniaux 5

I.2.1.4 Service de la Numérisation, de la Communication et des Archives 5

I.2.1.5 Service des Moyens Généraux 5

I.2.2 Organisation en deux (02) services 5

I.3 Relation du domaine avec le cadastre et la conservation foncière 6

I.3.1 Cas d'une commune cadastrée 7

I.3.1.1 Mutation globale 7

I.3.1.2 Mutation partielle 8

I.3.2 Cas d'une commune non cadastrée 8

I.4 Numérisation des services de la Direction Générale du Domaine National 10

I.4.1 Importance de la numérisation des services fonciers et domaniaux 10
I.4.2 Le portail géographique « Espace Algérie » (FADAELDJAZAIR) 10
A. Objectifs du portail 10
B. Services disponibles 10
I.4.3 L'application CADFISC 11
A. Principales fonctionnalités 11
B. Avantages de l'application 11
I.4.4 L'application MAHDJOUZAT 11
A. Fonctionnalités de l'application 11
B. Avantages de l'application 11
I.5 Système des évaluations foncières en Algérie 12
I.5.1 But des travaux des évaluations foncières 12
I.5.2 Principe de travail d'évaluation foncière 12
I.6 Catégories d'évaluation 13
I.6.1 Évaluation des terrains à bâtir 13
I.6.1.1 Définition 13
I.6.1.2 Facteurs d'appréciation 13
I.6.1.3 Méthodes d'évaluation 14
I.6.2 Évaluation des immeubles bâtis 15
I.6.2.1 Facteurs d'appréciation de la valeur des immeubles bâtis 15
I.6.2.2 Méthodes d'évaluation des immeubles bâtis 15
I.6.3 Évaluation des biens d'État et biens d'OPGI 21
I.6.4 Évaluation des biens ruraux 23
I.6.4.1 Facteurs d'appréciation des terres agricoles 23
I.6.4.2 Méthodes d'évaluation des terres agricoles 24
I.6.5 Évaluation des fonds de commerce 25
I.6.5.1 Éléments constitutifs du fonds de commerce 25

I.6.5.2 Facteurs d'appréciation de la valeur du fonds de commerce 26
I.6.5.3 Méthodes d'évaluation des fonds de commerce 26
I.7 Étude et analyse du marché immobilier 28
I.7.1 Étude du marché immobilier local 28
I.7.2 Actualisation des taux et coefficients 28
I.7.2.1 Immeubles bâtis 29
I.7.2.2 Immeubles ruraux 30
I.7.2.3 Fonds de commerce 31
I.8 Conclusion 33
CHAPITRE II : APPORT DE L'IMAGERIE OPTIQUE AU CADASTRE ET ÉVALUATION FONCIÈRE 34
II.1 Introduction 34
II.2 Apport de l'imagerie spatiale et l'analyse multicritère au cadastre et évaluation foncière : état de l'art 34
II.3 Apport de l'imagerie optique au cadastre et évaluation foncière 37
II.3.1 Apport à la délimitation et à la mise à jour cadastrale 37
II.3.2 Apport à l'évaluation foncière 38
II.4 Indices spectraux de végétation et d'humidité 39
II.4.1 Fondements physiques du comportement spectral de la végétation 39
II.4.2 Le NDVI et ses variantes 40
II.4.3 Le SAVI et ses dérivés pour les zones semi-arides 40
II.4.4 Les indices d'humidité : NDWI, NDMI et MSI 41
II.4.5 Indices multi-temporels et intégration saisonnière 42
II.5 Analyse multicritère et méthode AHP 43
II.5.1 Fondements théoriques de l'approche AHP 43
II.5.2 Cadre mathématique de l'AHP 43
II.5.3 Critères et hiérarchisation pour l'évaluation foncière agricole 44
II.5.4. Intégration SIG–AHP et production cartographique 45

II.6 Conclusion 45
CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE ET MODÉLISATION 48
III.1 Introduction 48
III.2 Présentation de la zone d'étude 48
III.3 Données satellitaires 51
III.4 Données terrain 53
III.5 Prétraitement des données 57
III.6 Application de la méthode AHP 59
III.7 Validation et performance du modèle 61
III.8 Résultats et cartographie 62
III.9 Cartographie de la valeur foncière 63
III.10 Comparaison avec les méthodes classiques 64
III.11 Discussion et limites 64
III.12 Conclusion 65
Conclusion général 66
Perspectives 67
Bibliographie 68